



# Assemblée générale

Distr. générale  
22 février 2016  
Français  
Original : anglais

**Soixante-dixième session**  
Point 152 de l'ordre du jour  
**Financement de l'Opération**  
**des Nations Unies en Côte d'Ivoire**

## **Budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### **Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus . . . . .	5
A. Vue d'ensemble . . . . .	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la mission . . . . .	6
C. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional . . . . .	10
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées . . . . .	11
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats . . . . .	11
II. Ressources financières . . . . .	33
A. Vue d'ensemble . . . . .	33
B. Contributions non budgétisées . . . . .	34
C. Taux de vacance . . . . .	34
D. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . . . . .	35
E. Formation . . . . .	35
F. Services de détection des mines et de déminage . . . . .	36
G. Projets à effet rapide . . . . .	37



III. Analyse des variations .....	37
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre .....	41
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 69/307 et 69/258 B, ainsi qu'aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale.....	42
A. Assemblée générale .....	42
B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires .....	44
Annexes	
I. Définitions.....	47
II. Organigrammes .....	48
III. Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus .....	52
Carte .....	53

## Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 (exercice 2016/17), dont le montant s'élève à 320 709 000 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 192 observateurs militaires, 3 808 membres de contingents, 500 agents de la Police des Nations Unies, 1 000 agents d'unités de police constituées, 346 agents recrutés sur le plan international, 698 agents recrutés sur le plan national, 147 Volontaires des Nations Unies et 8 agents fournis par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2016/17 et l'objectif de l'ONUCI est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante conditions de sûreté et de sécurité, composante action humanitaire et droits de l'homme, composante consolidation de la paix, composante maintien de l'ordre et composante appui). Les effectifs de l'Opération ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de l'Opération.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la mission.

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2014/15)	Montant alloué (2015/16)	Dépenses prévues (2016/17)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	250 389,0	214 710,8	166 271,2	(48 439,6)	(22,6)
Personnel civil	90 137,4	82 618,9	73 154,4	(9 464,5)	(11,5)
Dépenses opérationnelles	120 985,8	105 464,6	81 283,4	(24 181,2)	(22,9)
<b>Montant brut</b>	<b>461 512,2</b>	<b>402 794,3</b>	<b>320 709,0</b>	<b>(82 085,3)</b>	<b>(20,4)</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	8 830,4	7 276,9	7 454,5	177,6	(2,4)
<b>Montant net</b>	<b>452 681,8</b>	<b>395 517,4</b>	<b>313 254,5</b>	<b>(82 262,9)</b>	<b>(20,8)</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>461 512,2</b>	<b>402 794,3</b>	<b>320 709,0</b>	<b>(82 085,3)</b>	<b>(20,4)</b>

**Ressources humaines<sup>a</sup>**

	Observateurs militaires	Contingents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national <sup>b</sup>	Emplois de temporaire <sup>c</sup>	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouvernements	Total
<b>Direction exécutive et administration</b>										
Effectif approuvé 2015/16	–	–	–	–	46	18	–	14	–	<b>78</b>
Effectif proposé 2016/17	–	–	–	–	45	18	–	14	–	<b>77</b>
<b>Composantes</b>										
Conditions de sûreté et de sécurité										
Effectif approuvé 2015/16	192	5 245	–	–	17	5	–	10	–	<b>5 469</b>
Effectif proposé 2016/17	192	3 808	–	–	10	3	–	3	–	<b>4 016</b>
Action humanitaire et droits de l'homme										
Effectif approuvé 2015/16	–	–	–	–	24	55	–	31	8	<b>118</b>
Effectif proposé 2016/17	–	–	–	–	24	55	–	31	8	<b>118</b>
Consolidation de la paix										
Effectif approuvé 2015/16	–	–	–	–	20	76	–	7	–	<b>103</b>
Effectif proposé 2016/17	–	–	–	–	20	76	–	7	–	<b>103</b>
Maintien de l'ordre										
Effectif approuvé 2015/16	–	–	500	1 000	8	7	–	–	–	<b>1 515</b>
Effectif proposé 2016/17	–	–	500	1 000	8	7	–	–	–	<b>1 515</b>
Appui										
Effectif approuvé 2015/16	–	–	–	–	243	551	1	92	–	<b>887</b>
Effectif proposé 2016/17 <sup>d</sup>	–	–	–	–	239	539	–	92	–	<b>870</b>
<b>Total</b>										
Effectif approuvé 2015/16	192	5 245	500	1 000	358	712	1	154	8	<b>8 170</b>
Effectif proposé 2016/17 <sup>d</sup>	192	3 808	500	1 000	346	698	–	147	8	<b>6 699</b>
<b>Variation nette<sup>d</sup></b>	<b>–</b>	<b>(1 437)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(12)</b>	<b>(14)</b>	<b>(1)</b>	<b>(7)</b>	<b>–</b>	<b>(1 471)</b>

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

<sup>b</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>c</sup> Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

<sup>d</sup> En application de la résolution 69/258 B de l'Assemblée générale, 16 postes (1 P-4, 3 SM et 12 GN) ont été supprimés en janvier 2016.

Pendant l'exercice 2015/16, il a été procédé, dans toutes les missions et tous les centres de services, au classement des postes qui n'avaient jusqu'alors fait l'objet d'aucun classement. Il est tenu compte dans le présent rapport des reclassements et déclassements qui en ont résulté pour l'Opération.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

## I. Mandat et résultats attendus

### A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution [1528 \(2004\)](#). Il a été prorogé par d'autres résolutions du Conseil, dont la dernière en date est la résolution [2226 \(2015\)](#), par laquelle il a été renouvelé jusqu'au 30 juin 2016.

2. L'ONUCI a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est d'aider le Gouvernement ivoirien à stabiliser la situation sur le plan de la sécurité et à progresser sur la voie d'une paix et d'une stabilité durables.

3. Dans le cadre de cet objectif général, l'ONUCI contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composantes (composante conditions de sûreté et de sécurité, composante action humanitaire et droits de l'homme, composante consolidation de la paix, composante maintien de l'ordre et composante appui) qui découlent du mandat de l'Opération.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de l'ONUCI, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de l'Opération ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de l'Opération. La variation des effectifs par rapport au budget de 2015/16 est analysée au niveau de chaque composante.

5. L'ONUCI a son quartier général à Abidjan et dispose également de deux bureaux régionaux à Bouaké (secteur est) et à Daloa (secteur ouest). Le personnel civil et militaire et le personnel de police sont actuellement répartis sur 61 sites dans l'ensemble du territoire, et du personnel civil est affecté au quartier général à Abidjan, dans les deux bureaux régionaux et les huit bureaux locaux installés dans les bases d'opérations des militaires et des unités de police constituées. Durant l'exercice 2016/17, l'Opération compte se déployer dans 42 sites au total, soit le quartier général à Abidjan, les deux bureaux régionaux, 13 camps militaires et d'unités de police constituées, 3 bureaux civils, 11 sites militaires et 12 sites de la Police des Nations Unies. La poursuite du regroupement du personnel civil dans des équipes multidimensionnelles intégrées opérant dans des sites stratégiques essentiels contribuera à une meilleure répartition des tâches entre la composante militaire, la composante civile et la composante de police et multipliera les effets des activités sur le terrain. La réduction du nombre de bureaux civils résulte de l'examen des rythmes généraux de déploiement, compte tenu en particulier de la réduction des effectifs militaires durant l'exercice 2015/16 et de l'évolution des conditions de sécurité sur le terrain, ainsi que des enseignements tirés de l'expérience en 2012 et 2013.

6. On se rappellera que dans sa résolution [2226 \(2015\)](#), le Conseil de sécurité a réaffirmé son intention d'envisager de réduire encore les effectifs de l'ONUCI, de revoir son mandat et d'y mettre éventuellement fin après l'élection présidentielle d'octobre 2015, en fonction des conditions de sécurité sur le terrain et de l'aptitude

du Gouvernement ivoirien à assumer la mission de sécurité de l'Opération. Par la suite, dans sa résolution 2260 (2016), le Conseil a décidé de réduire l'effectif autorisé de la composante militaire de l'Opération de 5 437 militaires à 4 000 avant le 31 mars 2016, demandé au Secrétaire général de lui présenter, au plus tard le 31 mars 2016, un rapport contenant des recommandations conformément au paragraphe 25 de la résolution 2226 (2015) et exprimé son intention d'examiner sans tarder lesdites recommandations, en tenant compte de la situation en Côte d'Ivoire. Sous réserve des décisions que le Conseil prendra quant à l'avenir de l'Opération, le présent rapport contient le budget proposé pour le fonctionnement de l'ONUCI pendant l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017.

## **B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la mission**

7. Conformément à la résolution 2226 (2015) du Conseil de sécurité, l'ONUCI continuera d'accorder la priorité absolue à la protection des civils au cours de l'exercice 2016/17. Grâce à l'exécution d'une stratégie globale en trois volets de protection des civils et l'adoption d'une position plus préventive et préemptive, elle continuera, en concertation avec l'équipe de pays des Nations Unies, de collecter des renseignements et de repérer les menaces potentielles, qu'elle portera à l'attention des autorités ivoiriennes. Elle axera ses activités sur : le dialogue politique et la sensibilisation (protection par la recherche d'une solution politique); la prévention des actes de violence contre les civils ou l'intervention lorsque de tels actes se produisent (protection physique); le développement de la protection juridique et la facilitation de l'aide humanitaire, ainsi que la fourniture d'un appui aux institutions nationales pour en renforcer l'efficacité (mise en place d'un environnement protecteur).

8. Dans sa résolution 2226 (2015), le Conseil de sécurité insiste sur le mandat politique de l'ONUCI, qui doit en particulier offrir ses bons offices. L'appui à la cohésion sociale et d'autres tâches politiques menées au niveau local demeureront une importante priorité.

9. Le projet de budget fait apparaître une diminution des ressources demandées au titre des militaires et du personnel de police (48 439 600 dollars), qui tient principalement à la réduction des effectifs militaires, le Conseil de sécurité ayant décidé dans sa résolution 2260 (2016) de ramener l'effectif autorisé de la composante militaire de l'ONUCI de 5 437 militaires à 4 000 avant le 31 mars 2016. La réduction de 9 464 500 dollars des ressources demandées au titre du personnel civil tient principalement à la réduction nette de huit postes d'agent recruté sur le plan international, de trois postes d'agent recruté sur le plan national et de sept postes de Volontaire des Nations Unies ainsi qu'à la diminution des coûts du personnel recruté sur le plan international. La diminution de 24 181 200 dollars des dépenses opérationnelles s'explique par le fait qu'on prévoit un nombre d'heures de vol plus faible par rapport à l'exercice 2015/16, qu'aucun montant n'est demandé au titre de l'achat de matériel puisque l'Opération entre dans sa phase de retrait, et qu'un montant plus faible est demandé au titre du programme de désarmement, démobilisation et réintégration.

### **Situation sur le plan de la sécurité**

10. Les conditions de sécurité continuent de s'améliorer en Côte d'Ivoire, même si elles restent précaires à certains endroits, essentiellement dans l'ouest du pays et d'autres points névralgiques. La situation se caractérise par des niveaux élevés de criminalité violente dans les zones à haut risque, avec des attaques transfrontières sporadiques, des actes de banditisme et des cas de violence sexuelle et sexiste, ainsi que des phénomènes récurrents de violence intercommunautaire liés à l'identité et à la nationalité et aux litiges fonciers. Ces actes sont parfois commis par des éléments des Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI), des *dozos* (chasseurs traditionnels) et des ex-combattants. Les tensions ont également leur source dans les différends non résolus concernant l'occupation illicite des terres et des forêts classées, et la méfiance de la population à l'égard des FRCI et des groupes armés qui les soutiennent et sont chargés de mener des opérations de sécurité. La situation dans la zone qui longe la frontière avec le Libéria continue de poser des problèmes de sécurité, malgré des améliorations tangibles.

11. Pour assurer la stabilité, il faudra davantage progresser sur la voie de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale en s'attaquant aux causes profondes du conflit ivoirien, y compris les problèmes fonciers, les questions liées à l'identité et à la nationalité, le contrôle des ressources naturelles et l'accès à celles-ci, et les relations intercommunautaires. La réinsertion durable des ex-combattants et l'accélération de la réforme de l'appareil de sécurité et d'autres réformes de la gouvernance contribueront également de façon essentielle à la paix et la sécurité. Malgré la reprise économique, l'absence d'améliorations concrètes dans la vie quotidienne de la population dans certaines régions du pays risque par ailleurs de susciter des troubles sociaux. L'ONUCI doit de ce fait continuer d'aider les autorités nationales à résoudre les problèmes touchant à la réconciliation, à la cohésion sociale et à l'ordre public. Elle continuera aussi de consacrer une attention particulière à la stabilisation des zones frontalières de l'ouest du pays et d'autres zones instables.

### **Situation politique**

12. Depuis les élections d'octobre 2015 en Côte d'Ivoire, le dialogue se poursuit entre le Gouvernement et l'opposition, et la situation politique en général devrait dans l'ensemble continuer de s'améliorer. Les progrès accomplis sur la voie de la réconciliation sont parcellaires et un consensus politique complet reste à trouver sur certaines questions de fond. De plus, un référendum sur la Constitution et des élections législatives et locales devront également avoir lieu durant l'exercice 2016/17. Par conséquent, le rôle politique de l'ONUCI, soit principalement les bons offices de la Représentante spéciale du Secrétaire général, demeurera indispensable durant l'exercice 2016/17 pour assurer la poursuite du dialogue entre tous les acteurs politiques.

### **Réforme de l'appareil de sécurité et processus de désarmement, démobilisation et réintégration**

13. Au cours de l'exercice passé, des progrès ont été accomplis dans l'application de la stratégie nationale de réforme de l'appareil de sécurité, adoptée en 2012 et actualisée en 2014 sous l'égide du Conseil national de sécurité. Le processus de désarmement, démobilisation et réintégration, lancé en 2012 par l'Autorité pour le

désarmement, la démobilisation et la réintégration, a bien progressé. L'Autorité a achevé son mandat le 30 juin 2015 et a été succédée par la Cellule de coordination, de suivi et de réinsertion, créée par le décret présidentiel n° 444 du 24 juin 2015 pour prendre en charge les derniers ex-combattants. Les opérations de désarmement et de démobilisation visant les derniers ex-combattants ont été achevées le 14 août 2015, et en tout 69 506 ex-combattants, dont 6 105 femmes, ont bénéficié de ce programme qui leur offrait une aide à la réinsertion, y compris des indemnités de transition, un accompagnement (notamment psychologique) pour réapprendre à vivre en société et une formation professionnelle. Quelque 10 000 ex-combattants sont encore en cours de réinsertion et ce processus doit se poursuivre jusqu'en juin 2016. Avec le concours du Service de la lutte antimines, l'ONUCI a continué d'aider le Gouvernement à prendre en charge les derniers ex-combattants et à achever le désarmement au niveau local.

14. Conformément à la résolution [2226 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, l'ONUCI continuera d'aider les autorités nationales à appliquer des mesures essentielles de réforme de l'appareil de sécurité en vue d'établir des institutions garantes de la sécurité qui soient largement représentatives, responsables et professionnelles, notamment en assurant des services consultatifs, en organisant des activités de renforcement des capacités et de formation et en fournissant un appui à la coordination.

15. Durant l'exercice 2016/17, l'ONUCI conservera une petite cellule de désarmement, de démobilisation, et de réintégration, composée d'un conseiller (hors classe), chargée de corréler les activités de réinsertion des ex-combattants avec la planification de leur réintégration à long terme, de suivre et d'aider à prévenir les risques de remobilisation, et de surveiller les signes annonciateurs d'une reprise des activités dans ce domaine et l'évolution de la situation politique dans laquelle s'opère la réintégration. Elle fournira un appui essentiel pour le transfert de la responsabilité des activités de réinsertion et de réintégration aux autorités nationales et aux partenaires internationaux compétents, dont la Cellule de coordination, de suivi et de réinsertion, les ministères concernés, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires de développement. En outre, elle donnera des conseils d'experts sur les possibilités de rapatriement des ex-combattants en exil et fournira des ressources limitées pour appuyer la réinsertion durable de ceux-ci et contribuer ainsi à la recherche d'une solution régionale aux conflits qui touchent l'Afrique de l'Ouest. Par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines, elle continuera d'assurer des services limités d'accompagnement et de conseil à la Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre afin de faire en sorte que le pays dispose de capacités nationales suffisantes pour se charger de la collecte et de la destruction des armes et de l'enlèvement des restes explosifs de guerre et empêcher que les armes collectées soient disséminées ou réutilisées. Elle facilitera l'évaluation des activités de réinsertion qui ont été entreprises avec son appui afin d'optimiser les efforts conjoints faits par l'ONU et les institutions nationales compétentes pour éviter la remobilisation des ex-combattants et s'attaquer aux risques connexes en 2016.

#### **Situation humanitaire et droits de l'homme**

16. La situation humanitaire s'est notablement améliorée, même si des poches de vulnérabilité persistent, en particulier dans l'ouest et le nord du pays. La poursuite du retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs régions d'origine est un

signe de confiance et un indicateur d'amélioration. Durant l'exercice 2016/17, l'ONUCI continuera de soutenir l'action humanitaire, y compris en assurant la sécurité et en apportant un soutien logistique, pour faciliter l'acheminement et la distribution de l'aide humanitaire, et favorisera le retour durable, librement consenti et en toute sécurité, des réfugiés et des déplacés.

17. La situation sur le plan des droits de l'homme devrait rester délicate alors que se poursuivent les cas de violence sexuelle et sexiste et les violations des droits de l'homme et autres atteintes à ces droits. Les activités de l'ONUCI resteront donc importantes pour ce qui est d'aider à la promotion et à la protection des droits de l'homme, au respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, à la répression des crimes, et à l'application de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, ainsi qu'au contrôle et au signalement des violations des droits de l'homme. L'Opération s'emploiera en particulier à appuyer l'action menée au niveau national pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste et à offrir des services de protection spéciaux aux femmes touchées par le conflit.

### **Militaires et personnel de police**

18. Durant l'exercice 2016/17, l'ONUCI continuera d'aider les autorités nationales à écarter les dernières menaces à la sécurité et à protéger les civils, avec ses capacités existantes et dans les zones de son déploiement, et conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. Sa force maintiendra un dispositif solide et se tiendra prête à prévenir et affronter les menaces de violence physique, le cas échéant, avec son effectif réduit de 4 000 hommes, comme le veut le Conseil de sécurité qui, dans sa résolution [2260 \(2016\)](#), a décidé de ramener l'effectif autorisé de la composante militaire de l'Opérations de 5 437 militaires à 4 000 avant le 31 mars 2016.

19. La composante police conservera son effectif de 1 500 hommes et continuera d'être très présente sur le terrain. Les unités de police constituées, fortes d'un effectif autorisé de 1 000 hommes, seront déployées à Abidjan, Bouaké, Daloa, Guiglo et Korogho, ainsi que dans une base opérationnelle avancée à Togoué. La composante police continuera également de s'occuper du renforcement des capacités et d'organiser des formations à l'intention des services de maintien de l'ordre. Des activités de sensibilisation et un appui consultatif continueront d'être assurés afin de soutenir l'exécution du plan d'action pour la réforme de la police nationale, les procédures de vérification des antécédents des policiers et l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest. Il est proposé de ramener le taux de vacance de postes prévu pour la Police des Nations Unies de 11 % en 2015/16 à 10 % en 2016/17, et de porter le taux de vacance prévu pour les unités de police constituées de 1 % en 2015/16 à 10 % en 2016/17.

### **Moyens aériens**

20. Au cours de l'exercice 2016/17, l'ONUCI exploitera et entretiendra sept aéronefs (cinq hélicoptères et deux avions) à partir de trois bases aériennes. Un hélicoptère civil Mi-8 n'est plus déployé à compter du 15 décembre 2015 et trois hélicoptères d'attaque déployés à Man ont été retirés le 1<sup>er</sup> février 2016. Il a été mis fin au contrat de location du Learjet en janvier 2016.

### **Personnel civil**

21. L'effectif civil proposé pour l'ONUCI tient compte de la réorientation des priorités décidée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2226 (2015). Il est proposé de supprimer 18 postes et emplois de temporaire en tout. Des réductions spécifiques sont prévues par rapport au tableau d'effectifs de l'exercice 2015/16 pour le personnel chargé des activités de désarmement, démobilisation et réintégration et de l'assistance électorale compte tenu du retrait progressif envisagé de l'Opération. Il s'agit de faire en sorte que celle-ci dispose d'effectifs suffisants dans les catégories et les services voulus pour pouvoir s'acquitter correctement du mandat que le Conseil lui a confié. S'appuyant sur les leçons de l'expérience et les pratiques optimales d'autres missions, l'Opération s'attachera à renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national dans le cadre de programmes de formation ciblés, qui seront conçus pour améliorer les compétences des intéressés afin de leur permettre d'assumer de plus grandes responsabilités au sein de la mission et de faciliter à terme leur réinsertion dans l'économie locale. Pour l'exercice 2016/17, il est proposé d'augmenter comme suit, par rapport à l'exercice 2015/16, les taux de vacance de postes prévus dans plusieurs catégories de personnel : pour le personnel recruté sur le plan international, de 10 % à 15 %; pour les administrateurs recruté sur le plan national, de 12 % à 13 %; pour les agents des services généraux, de 4 % à 10 %; pour les Volontaires des Nations Unies, de 7 % à 20 %.

### **C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional**

22. La situation à la frontière avec le Libéria continue certes de s'améliorer mais de grands problèmes persistent du fait des mouvements transfrontaliers d'éléments armés, des litiges fonciers et des conflits intercommunautaires. Les deux gouvernements ont pris des mesures pour renforcer la sécurité aux frontières dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie relative à la sécurité des frontières dans l'Union du fleuve Mano. Les initiatives de stabilisation régionales et plusieurs initiatives de coopération entre missions ont été suspendues à cause de l'épidémie d'Ebola, mais toutes ces activités devraient reprendre pleinement durant l'exercice 2016/17. En collaboration avec la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), l'ONUCI intensifiera l'appui qu'elle fournit aux autorités nationales et aux initiatives régionales afin de mettre un terme aux menaces qui subsistent au niveau infrarégional, en application du cadre de coopération entre missions adopté en juillet 2014. Il a été décidé d'approfondir et de mettre en œuvre des initiatives communes qui avaient déjà été arrêtées pour : a) renforcer la sécurité et stabiliser la situation à la frontière; b) soutenir les mécanismes régionaux de promotion de la paix et de la sécurité et les efforts engagés dans ce domaine; c) promouvoir la réconciliation dans la région frontalière; d) répondre aux besoins humanitaires qui se font encore sentir; e) renforcer le partage et l'analyse de l'information.

23. L'ONUCI continuera de partager l'information et poursuivra sa collaboration avec la MINUSMA sur des domaines d'intérêt commun dans le cadre de la coopération intermissions. Elle continuera également de soutenir les initiatives qui sont menées au niveau régional par l'Union du fleuve Mano et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour contrer les mouvements

transfrontières d'éléments armés et le trafic d'armes, sous la coordination du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA).

24. En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies en Côte d'Ivoire, l'ONUCI continuera de se tenir en rapport avec les équipes des Nations Unies présentes dans les pays limitrophes, en particulier celles du Ghana et de la Guinée. Il s'agit d'intensifier la synergie avec ces pays afin de régler des questions d'intérêt commun, telles que le rapatriement librement consenti des réfugiés, le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants, et l'échange de renseignements concernant la sécurité aux frontières.

25. Les représentants spéciaux du Secrétaire général continueront de se réunir avec les hauts responsables des missions susmentionnées et de les consulter au sujet de la situation politique en Afrique de l'Ouest et des questions d'intérêt commun.

#### **D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées**

26. L'ONUCI continuera d'agir selon le principe de l'unité d'action des Nations Unies et de coordonner de façon stratégique et intégrée tous les volets de son mandat. Des initiatives conjointes sont en cours d'exécution, telle celle visant à aider l'Assemblée nationale ivoirienne, par laquelle l'Opération et l'équipe de pays des Nations Unies s'emploient à prêter ensemble une assistance technique à cette institution dans le cadre d'un accord de coopération.

27. L'ONUCI continuera de coopérer avec l'équipe de pays des Nations Unies pour appuyer la consolidation de la paix. Elles poursuivront leur collaboration conformément au plan d'action prioritaire pour la Côte d'Ivoire afin de renforcer les activités de consolidation de la paix et de régler les nouveaux problèmes compte tenu du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2017-2020. À cette fin, elles continueront également de présenter des projets répondant aux critères de financement du Fonds pour la consolidation de la paix.

#### **E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats**

##### **Direction exécutive et administration**

28. La Représentante spéciale du Secrétaire général et ses collaborateurs immédiats assureront la direction exécutive et l'administration de la mission.

Tableau 1  
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
<b>Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général</b>									
Effectif approuvé 2015/16	1	2	6	2	3	14	7	4	25
Effectif proposé 2016/17	1	1	6	2	3	13	7	4	24
<b>Variation nette</b>	–	(1)	–	–	–	(1)	–	–	(1)
<b>Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour les opérations et l'état de droit</b>									
Effectif approuvé 2015/16	1	–	1	1	1	4	3	–	7
Effectif proposé 2016/17	1	–	1	1	1	4	3	–	7
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé de la coordination, de l'aide humanitaire, du relèvement et de la reconstruction</b>									
Effectif approuvé 2015/16	1	–	3	–	1	5	2	–	7
Effectif proposé 2016/17	1	–	3	–	1	5	2	–	7
<b>Variation nette</b>	–	–	1	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau du Conseiller juridique</b>									
Effectif approuvé 2015/16	–	–	2	1	–	3	3	1	7
Effectif proposé 2016/17	–	–	2	1	–	3	3	1	7
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Section des analyses et opérations conjointes et du contrôle du respect de l'embargo</b>									
Effectif approuvé 2015/16	–	–	4	5	1	10	–	5	15
Effectif proposé 2016/17	–	–	4	5	1	10	–	5	15
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Section de la coordination opérationnelle et de la coopération inter-missions</b>									
Effectif approuvé 2015/16	–	–	2	1	–	3	–	1	4
Effectif proposé 2016/17	–	–	2	1	–	3	–	1	4
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
<b>Groupe de la planification stratégique et des meilleures pratiques</b>									
Effectif approuvé 2015/16	–	–	2	1	–	3	–	1	4
Effectif proposé 2016/17	–	–	2	1	–	3	–	1	4
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau du porte-parole</b>									
Effectif approuvé 2015/16	–	–	1	1	–	2	3	1	6
Effectif proposé 2016/17	–	–	1	1	–	2	3	1	6
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Groupe de la Commission d'enquête</b>									
Effectif approuvé 2015/16	–	–	–	1	1	2	–	1	3
Effectif proposé 2016/17	–	–	–	1	1	2	–	1	3
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>									
Effectif approuvé 2015/16	3	2	21	13	7	46	18	14	78
Effectif proposé 2016/17	3	1	21	13	7	45	18	14	77
<b>Variation nette</b>	–	(1)	–	–	–	(1)	–	–	(1)

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

### Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste D-1)*

29. Le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général est actuellement doté de 14 postes d'agent recruté sur le plan international, de 7 postes d'agent recruté sur le plan national et de 4 postes de Volontaire des Nations Unies. Les élections présidentielles ayant eu lieu en octobre 2015, l'ONUCI n'a donc plus à fournir une assistance électorale au Gouvernement. Par conséquent, il est proposé de supprimer le poste de responsable des affaires électorales (D-1) qui est devenu superflu puisqu'il n'y a plus de travail pour le personnel qui a aidé à l'organisation des élections dans le pays.

### Composante 1 : conditions de sécurité

30. Comme l'indique le cadre de budgétisation axée sur les résultats présenté ci-dessous, l'Opération continuera de mettre l'accent sur la stabilisation des conditions de sécurité, notamment en aidant le Gouvernement à éliminer les principales menaces qui pèsent sur la sécurité et les problèmes aux frontières. La protection des civils demeure une tâche clef du mandat, l'appui à l'application de la réforme nationale du secteur de la sécurité et la réinsertion durable des ex-combattants

restant des priorités. L'ONUCI continuera d'aider le Gouvernement à faire face aux problèmes qui se posent dans les zones frontalières et les zones à haut risque en fournissant un appui aux activités transfrontalières et elle prêtera son concours aux comités locaux de sécurité en favorisant le dialogue entre les forces de défense et de sécurité, les autorités locales et les représentants des populations locales.

31. L'Opération poursuivra sa mission de protection des civils en adaptant le déploiement du personnel militaire et civil selon que de besoin, de façon à garantir la présence ou la possibilité d'une intervention de ses personnels militaires, policiers et civils dans l'ouest du pays et dans les zones sensibles. Les contingents effectueront des patrouilles de longue distance, des patrouilles terrestres, des patrouilles aériennes et des patrouilles conjointes avec la composante policière de l'Opération afin de rester en mesure d'apprécier la situation, de décourager les pillards et de rassurer la population. Des manœuvres militaires seront également menées régulièrement pour garantir la disponibilité opérationnelle, et la force d'intervention rapide demeurera pleinement opérationnelle et prête à être déployée promptement à l'intérieur du pays et au Libéria, s'il le faut.

32. L'ONUCI continuera également d'appuyer les services nationaux de maintien de l'ordre, notamment la police et la gendarmerie, de renforcer leurs capacités à protéger les civils, à lutter contre la violence sexuelle et sexiste et à combattre la criminalité. Cet objectif sera atteint grâce à l'organisation de patrouilles conjointes, au partage de locaux, au mentorat, à la fourniture de conseils techniques et à l'organisation de programmes de formation sur la protection des civils et la gestion de l'ordre public, dans le respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme de l'ONU.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*


---

1.1 Poursuite de la stabilisation des conditions de sécurité en Côte d'Ivoire

1.1.1 Réduction du nombre de cas graves de menaces dirigées contre la population civile par des groupes armés (2014/15 : 7 cas graves signalés; 2015/16 : 2 cas graves signalés; 2016/17 : 1 cas grave signalé)

1.1.2 Strict respect de l'embargo sur les armes (2014/15 : 1 violation signalée; 2015/16 : 0 violation signalée; 2016/17 : 0 violation signalée)

1.1.3 Renforcement de la discipline et de l'application du principe de responsabilité au sein des forces de défense et de sécurité, resserrement de la coopération interorganisations et amélioration de l'organisation interne des institutions chargées de la sécurité (2014/15 : 140 violations signalées; 2015/16 : 20 violations signalées; 2016/17 : 15 violations signalées)

---

*Produits*

- 233 600 jours-homme de patrouilles de routine (16 patrouilles × 8 hommes × 5 bataillons × 365 jours), comprenant des convois, des escortes et des opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration, afin de rendre visibles les activités visant à instaurer un climat propice à la sûreté et à la sécurité, ce qui permettra à l'Opération de mieux s'acquitter de sa mission de protection des civils.

- 
- 117 120 jours-homme de patrouilles de routine (16 patrouilles × 8 hommes × 5 bataillons × 183 jours), comprenant toutes les activités et opérations prévues
  - 2 260 heures de vol (1 130 heures pour les 2 hélicoptères de type MI-171 et 1 130 heures pour les 2 hélicoptères de type Mi-17) consacrées principalement à la reconnaissance aérienne et aux patrouilles aériennes (notamment dans les régions frontalières), mais comprenant également le déploiement et l'évacuation de contingents, l'évacuation des blessés, l'appui aux patrouilles effectuées par la Police et les observateurs militaires des Nations Unies et d'autres opérations aériennes
  - 24 820 jours-homme de patrouilles motorisées d'observation militaire de proximité [2 observateurs militaires par patrouille × 2 patrouilles par jour × (11 bases d'opérations × 365 jours) + (6 bases d'opérations × 365 jours)]
  - 124 100 jours-homme de patrouilles motorisées d'observation militaire de longue distance [5 observateurs militaires par patrouille × 4 patrouilles par jour × (11 bases d'opérations × 365 jours) + (6 bases d'opérations × 365 jours)]
  - Participation à 4 réunions sur la coopération régionale intermissions en matière de sécurité en vue de protéger les civils et d'appuyer l'application de la stratégie sous-régionale pour l'Union du fleuve Mano.
  - Patrouilles quotidiennes conjointes et organisation de réunions tripartites bimensuelles entre la force de l'ONUCI, les forces françaises et les forces ivoiriennes visant à donner des conseils, dispenser des formations et apporter un appui logistique aux forces armées ivoiriennes, notamment en ce qui concerne leurs relations avec la population locale et la nécessité de respecter le droit international humanitaire, le droit des droits de l'homme et le droit des réfugiés
  - Assistance à 360 visiteurs (4 personnes × 2 jours × 45 semaines) à l'occasion de la venue de délégations officielles de pays fournisseurs de contingents, des forces de sécurité ivoiriennes, des organismes des Nations Unies ou d'autres organisations ou instituts
  - 10 missions d'évaluation intégrées visant à collecter des renseignements sur d'éventuelles menaces contre la population civile dans l'ensemble du pays, menées conjointement par les composantes militaire, civile et de police
  - 12 rapports au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) ayant trait au respect de l'embargo sur les armes et à la coopération avec le service des douanes ivoirien concernant les marchandises sous embargo, sous réserve de toute modification par le Conseil des conditions de l'embargo et des modalités d'établissement de rapports
  - 20 missions mensuelles d'inspection des armements dans les installations militaires ivoiriennes (forces armées, gendarmerie et police) et 10 visites hebdomadaires d'inspection des marchandises se trouvant à bord d'aéronefs et d'autres véhicules de transport dans les ports, aéroports et aérodromes ivoiriens
  - Conseils techniques fournis aux autorités nationales concernant la destruction des restes explosifs de guerre et des munitions non explosées en réponse à 90 % de leurs demandes d'assistance en la matière
  - Aide fournie aux autorités ivoiriennes afin de faciliter 2 initiatives transfrontalières conjointes avec le Libéria, avec la participation des forces de sécurité, des représentants des autorités locales, des chefs traditionnels et des localités concernées de Côte d'Ivoire et du Libéria, afin de favoriser la coopération et l'échange d'informations, de consolider les mécanismes d'alerte et de générer une approche cohérente du dialogue et de la réconciliation permettant aux autorités des deux États de gagner la confiance des collectivités frontalières des deux pays.
  - 5 projets à effet rapide visant à renforcer la confiance entre la force de l'ONUCI et la population locale
-

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Renforcement des capacités des autorités locales à protéger les civils

1.2.1 Augmentation du nombre de comités locaux chargés de la sécurité, comprenant notamment les préfets, les Forces républicaines de Côte d'Ivoire, des membres de la gendarmerie, de la police, des douanes et des conseils généraux, et les maires, qui sont opérationnels (2014/15 : 46; 2015/16 : 75; 2016/17 : 100)

*Produits*

- Fourniture d'un appui technique comprenant des activités de renforcement des capacités à 24 comités locaux chargés de la sécurité, à l'occasion de réunions mensuelles
- 20 séances de formation de formateurs à l'intention d'au moins 1 500 membres des services de maintien de l'ordre et 750 séances de mentorat d'une journée destinées à au moins 5 000 membres des services de maintien de l'ordre sur des thèmes liés à la protection des civils, notamment la protection de l'enfance et la protection contre la violence sexuelle et sexiste, la police de proximité et la maladie à virus Ebola

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.3 Réinsertion des ex-combattants ivoiriens désarmés et démobilisés, y compris ceux qui ont été rapatriés

1.3.1 Augmentation du nombre d'ex-combattants bénéficiant d'une assistance à la réinsertion (2014/15 : 69 000; 2015/16 : 74 000; 2016/17 : 76 000)

*Produits*

- Fourniture d'une aide à la réinsertion des ex-combattants
- Fourniture d'une aide à la réinsertion limitée à environ 2 000 ex-combattants rapatriés
- Repérage et correction des lacunes afin d'atténuer les risques de remobilisation d'ex-combattants
- Fourniture aux autorités nationales, notamment à la Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre, par des réunions et une coordination hebdomadaires, de conseils sur la collecte et l'élimination des armes et d'un appui à la stratégie « des armes pour le développement » de la Commission et aux initiatives de cette dernière visant à contrôler les armes légères et de petit calibre

*Facteurs externes*

Les capacités et les résultats des institutions nationales chargées de la sécurité s'améliorent et la confiance entre les forces de défense et de sécurité et la population locale est renforcée. Les autorités ivoiriennes formulent et appliquent des politiques adaptées en matière de protection des civils et de lutte contre la violence sexuelle et sexiste. Les opérations de collecte d'armes menées par les autorités nationales, notamment la Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre, continuent d'être financées. La situation politique et les conditions de sécurité restent stables.

Tableau 2  
Ressources humaines : composante 1 (Conditions de sécurité)

Catégorie										Total
<b>I. Observateurs militaires</b>										
Effectif approuvé (2015/16)										192
Effectif proposé (2016/17)										192
<b>Variation nette</b>										-
<b>II. Contingents</b>										
Effectif approuvé (2015/16)										5 245
Effectif proposé (2016/17)										3 808
<b>Variation nette</b>										(1 437)
<b>III. Personnel civil</b>										
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<b>Total partiel</b>				<b>Total</b>
<b>Bureau du commandant de la Force</b>										
Postes approuvés 2015/16	-	2	-	-	1	3	2	-		5
Postes proposés 2016/17	-	2	-	-	1	3	2	-		5
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-		-
<b>Cellule du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration</b>										
Postes approuvés 2015/16	-	-	3	4	1	8	2	7		17
Postes proposés 2016/17	-	-	1	-	-	1	-	-		1
<b>Variation nette</b>	-	-	(2)	(4)	(1)	(7)	(2)	(7)		(16)
<b>Section de la réforme du secteur de la sécurité</b>										
Postes approuvés 2015/16	-	1	3	1	1	6	1	3		10
Postes proposés 2016/17	-	1	3	1	1	6	1	3		10
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-		-
<b>Total partiel, personnel civil</b>										
Postes approuvés 2015/16	-	3	6	5	3	17	5	10		32
Postes proposés 2016/17	-	3	4	1	2	10	3	3		16
<b>Variation nette</b>	-	-	(2)	(4)	(1)	(7)	(2)	(7)		(16)
<b>Total (I à III)</b>										
Postes approuvés 2015/16										5 469
Postes proposés 2016/17										4 016
<b>Variation nette</b>										(1 453)

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

### **Cellule du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 7 postes (suppression de 2 P-4, 4 P-3 et 1 poste d'agent du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes (suppression de 1 poste d'administrateur et de 1 poste d'agent des services généraux)*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 7 postes (suppression de 7 postes)*

33. L'actuelle Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration comprend 8 postes soumis à recrutement international, 2 postes soumis à recrutement national et 7 postes de Volontaire des Nations Unies. Le Gouvernement a mené à bien le programme national de désarmement, démobilisation et réintégration avant l'élection présidentielle de 2015; de ce fait, les activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration doivent diminuer progressivement et prendre fin d'ici à juin 2016. Dans la mesure où les fonctions assurées par la Section ne seront plus nécessaires au cours de l'exercice 2016/17, la charge de travail qui incombera à la Cellule sera réduite. Il est donc proposé de supprimer 16 postes : 6 postes de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (2 P-4 et 4 P-3), 1 poste de fonctionnaire d'administration agent du Service mobile), 1 poste de fonctionnaire chargé de la logistique (administrateur recruté sur le plan national), 1 poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 7 postes de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (Volontaires des Nations Unies).

### **Composante 2 : action humanitaire et droits de l'homme**

34. Comme l'indique le cadre de budgétisation axée sur les résultats ci-dessous, l'ONUCI continuera de suivre de près l'évolution de la situation des droits de l'homme sur le terrain, renforçant ainsi les moyens d'alerte rapide. Elle continuera également à soutenir la promotion et la protection des droits de l'homme, en mettant l'accent sur les violations graves et les sévices commis contre les enfants et les femmes, en particulier les actes de violence sexuelle et sexiste.

35. L'ONUCI continuera à encourager les autorités nationales à poursuivre les auteurs de violations des droits de l'homme. Elle veillera à ce que des mesures disciplinaires administratives appropriées soient prises et à ce que le principe de responsabilité des supérieurs hiérarchiques soit appliqué dans l'armée, la police et la gendarmerie.

36. L'Opération continuera également à appuyer le Gouvernement, en particulier le Ministère de la promotion de la femme, de la famille et de la promotion de l'enfance, dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la violence sexuelle et sexiste au moyen d'activités conjointes, notamment en matière de sensibilisation.

37. L'ONUCI continuera en outre à faire des démarches auprès des acteurs concernés pour favoriser l'application d'une stratégie nationale de réconciliation et de cohésion sociale. Elle défendra notamment la publication du rapport de la Commission dialogue, vérité et réconciliation et conseillera les autorités concernées, comme la Commission nationale pour la réconciliation et l'indemnisation des

victimes et le Programme national de cohésion sociale, en vue de l'établissement d'un programme complet de réparations n'excluant personne.

38. Des campagnes de sensibilisation aux droits de l'homme ciblant les titulaires des droits et les débiteurs d'obligations seront menées régulièrement. L'ONUCI continuera, au titre de la coopération technique, à apporter son aide au Ministère de la justice, des droits de l'homme et des libertés publiques ainsi qu'à la Commission nationale des droits de l'homme, en vue de renforcer leur capacité à promouvoir et à protéger ces droits fondamentaux. Une assistance technique sera également fournie aux fins de l'amendement et de la mise en œuvre du plan d'action du Gouvernement en la matière. Des stages de formation axés sur les droits des femmes et des enfants continueront à être organisés à l'intention des membres de la police et de la gendarmerie.

39. En ce qui concerne l'action humanitaire, la priorité de l'Opération sera de travailler en étroite collaboration avec la MINUL afin d'aider le Gouvernement à permettre le retour définitif des déplacés dans leur communauté en toute sécurité et à répondre aux besoins humanitaires résiduels, en particulier dans les zones situées près de la frontière ouest.

40. La stratégie de protection des civils de l'ONUCI facilitera l'accès humanitaire, le cas échéant, et contribuera à améliorer l'acheminement de l'aide, notamment en renforçant la sécurité.

---

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

2.1 Progrès dans le respect des droits de l'homme et l'application du principe de responsabilité pour les violations de ces droits

2.1.1 Maintien du nombre d'auteurs de violations graves des droits de l'homme systématiquement traduits devant les autorités judiciaires civiles ou militaires (2014/15 : 111; 2015/16 : 100; 2016/17 : 100)

2.1.2 Poursuite de la mise en œuvre du plan d'action national de lutte contre la violence sexuelle et sexiste et contre les violences sexuelles liées aux conflits en Côte d'Ivoire

---

*Produits*

- 2 rapports publics semestriels sur la situation générale des droits de l'homme, 12 rapports mensuels au Comité des sanctions et 1 rapport thématique établis sur la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire; 4 rapports trimestriels et 1 rapport annuel au Conseil de sécurité établis au titre des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information, en application de la résolution 1960 (2010) du Conseil
- Réunions mensuelles organisées avec des membres des services de maintien de l'ordre aux niveaux local et national, les commandants des Forces républicaines de Côte d'Ivoire et les autorités judiciaires (civiles et militaires) pour débattre de la poursuite des auteurs présumés de violations des droits de l'homme et de la prévention des actes de violence sexuelle et sexiste et de la traduction en justice de leurs auteurs
- 5 réunions organisées avec la Commission nationale pour la réconciliation et l'indemnisation des victimes et le Programme national de cohésion sociale pour défendre la mise en application d'un programme de réparations n'excluant personne dans le prolongement des travaux de la Commission dialogue, vérité et réconciliation
- Stages de formation sur la justice transitionnelle, le rôle de la société civile et la protection des défenseurs des droits de l'homme, la participation dans le domaine des droits de l'homme et les droits des femmes et

des enfants organisés à l'intention de 50 membres des forces de défense et de sécurité, de 100 fonctionnaires, dont 40 membres des services de maintien de l'ordre ou des services judiciaires, de 100 militants de la société civile, de 25 membres de la Commission nationale des droits de l'homme et de 500 représentants des autorités locales et responsables locaux

- Aide à l'élaboration de programmes sur les droits de l'homme fournie à la police nationale, à la gendarmerie et à l'École nationale d'administration en vue de former les représentants et les autorités de l'État dans le domaine des droits de l'homme et à la violence sexuelle et sexiste
- 1 stage de formation aux droits de l'homme portant sur les normes en la matière et sur les mécanismes internationaux de protection de ces droits organisé à l'intention de 20 coordonnateurs des activités relatives aux droits de l'homme de divers ministères, en collaboration avec le Ministère de la justice, des droits de l'homme et des libertés publiques, l'objectif étant d'engager la Côte d'Ivoire à s'acquitter de ses obligations internationales en matière de droits de l'homme, notamment en ce qui concerne les droits de la femme et de l'enfant
- Conseils techniques fournis dans le cadre de 12 réunions mensuelles avec la Commission nationale des droits de l'homme en vue de l'application du plan d'action de cette dernière pour la promotion et la protection des droits de l'homme et 12 réunions mensuelles tenues avec des organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine des droits de l'homme en vue d'élaborer des stratégies efficaces de surveillance et de défense de ces droits
- Au moins 120 cas signalés de violation des droits de l'homme, y compris des violations graves commises contre des enfants, surveillés, vérifiés et suivis en vue de lutter contre l'impunité
- 3 projets à effet rapide visant à promouvoir la réconciliation, la culture des droits de l'homme, la protection de l'enfance et les droits de la femme mis en œuvre

---

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

2.2 Amélioration de la situation humanitaire et des capacités de relèvement en Côte d'Ivoire

2.2.1 Mise en place, par le Gouvernement, d'un mécanisme de coordination opérationnelle, le Comité de coordination élargi, dans le but de contenir les besoins résiduels en matière de droits de l'homme et d'y répondre efficacement, conformément au Plan national de développement (nombre de réunions du Comité : 2014/15 : 4; 2015/16 : 6; 2016/17 : 6)

2.2.2 Fourniture par les agents humanitaires d'un appui aux autorités ivoiriennes compétentes aux fins de la mise en œuvre de la stratégie nationale visant à trouver des solutions durables (2014/15 : adoption de la stratégie; 2015/16 : mise en œuvre; 2016/17 : mise en œuvre)

---

*Produits*

- Fourniture d'un appui au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, à l'Organisation internationale pour les migrations et à d'autres organismes membres de l'équipe de pays des Nations Unies, notamment par des missions d'évaluation trimestrielles sur le terrain et l'apport d'un soutien logistique, au besoin, afin de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire, le déroulement des opérations de rapatriement et la fourniture d'aide, en particulier dans le secteur ouest d'où sont originaires la plupart des rapatriés et des déplacés et où vivent des populations vulnérables
-

## Facteurs externes

Le Gouvernement octroie des ressources financières et humaines suffisantes au mécanisme de coordination de l'action humanitaire. L'appareil judiciaire a les moyens de juger de manière impartiale et équitable les auteurs de violations graves des droits de l'homme commises pendant la crise postélectorale.

Tableau 3  
Ressources humaines : composante 2 (Action humanitaire et droits de l'homme)

Catégorie										Total
<b>I. Personnel fourni par des gouvernements</b>										
Effectif approuvé (2015/16)										8
Effectif proposé (2016/17)										8
<b>Variation nette</b>										
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>										
<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>										
<i>Volontaires des Nations Unies</i>										
<b>II. Personnel civil</b>	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>	
<b>Section des droits de l'homme</b>										
Postes approuvés 2015/16	–	1	5	10	1	17	36	11	64	
Postes proposés 2016/17	–	1	5	10	1	17	36	11	64	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Section des affaires civiles</b>										
Postes approuvés 2015/16	–	1	2	4	–	7	19	20	46	
Postes proposés 2016/17	–	1	2	4	–	7	19	20	46	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Total partiel, personnel civil</b>										
Postes approuvés 2015/16	–	2	7	14	1	24	55	31	110	
Postes proposés 2016/17	–	2	7	14	1	24	55	31	110	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Total (I à II)</b>										
Postes approuvés 2015/16										118
Postes proposés 2016/17										118
<b>Variation nette</b>										–

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

### Composante 3 : consolidation de la paix

41. Comme l'indique le cadre de budgétisation axée sur les résultats ci-dessous, l'Opération continue de s'efforcer de consolider la paix de manière à favoriser la

stabilité à long terme, notamment en facilitant le dialogue entre les différents acteurs politiques.

42. L'ONUCI aidera toutes les parties en Côte d'Ivoire, notamment les chefs politiques, à parvenir à un consensus sur la manière de régler les graves problèmes du pays en matière de politique et de sécurité en recourant à des mécanismes axés sur l'ouverture et la collaboration. Des efforts particuliers seront déployés pour encourager la participation au processus politique de tous les acteurs, notamment les partis politiques, et de tous les représentants de la société civile, notamment les femmes et les jeunes.

43. L'ONUCI, dont le rôle politique a été globalement renforcé, fournira un appui aux niveaux national et local en vue de faire progresser la réconciliation et la cohésion sociale. Elle continuera de prêter son concours aux mécanismes locaux visant à prévenir, atténuer ou résoudre les conflits, notamment ceux qui portent sur les questions foncières et d'autres motifs de tension intercommunautaire. Elle continuera également de promouvoir la réconciliation le long de la frontière avec le Libéria, en collaboration avec la MINUL, comme le prévoit le cadre de coopération entre missions pour la stabilisation aux frontières.

44. Des campagnes d'information multimédias locales, régionales et nationales seront menées à l'appui des activités de l'ONUCI visant à améliorer la situation politique, faciliter l'accès aux droits et renforcer la sécurité. Pour ce faire, l'Opération aura recours à des outils de sensibilisation et d'information, à des activités de communication et de mobilisation sociale, à la radio ONUCI FM, à des programmes thématiques, à Internet et aux réseaux sociaux.

45. Au cours de l'exercice budgétaire, l'ONUCI continuera à fournir une assistance technique pour le renforcement des capacités des acteurs du secteur de la sécurité et elle appuiera la coordination de l'aide internationale apportée à la réforme de ce dernier. Elle encouragera également l'adoption de mesures de confiance ciblant les membres des forces de défense et de sécurité et mènera régulièrement des campagnes de sensibilisation à l'intention des autorités administratives locales et des organisations de la société civile pour soutenir la décentralisation et l'appropriation au niveau local du processus en cours de réforme du secteur de la sécurité. En outre, elle continuera à soutenir les services des douanes au niveau local au moyen de conseils techniques et de stages de formation.

---

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

3.1 Accomplissement de progrès sur la voie de la réconciliation nationale et du renforcement de la cohésion sociale, et instauration d'un climat politique plus sain

3.1.1 Renforcement des capacités et responsabilisation du Parlement grâce à la participation active des députés aux débats des comités permanents et à l'adoption de lois fondamentales (nombre de lois adoptées : 2014/15 : 37; 2015/16 : 35; 2016/17 : 35)

3.1.2 Poursuite du dialogue politique entre le Gouvernement et l'opposition dans le contexte du cadre permanent de dialogue en vue de régler les questions d'intérêt national, notamment la réconciliation nationale et les élections

3.1.3 Participation de 1 500 acteurs (représentants des jeunes, des autorités religieuses, des femmes et des autorités locales et cadres locaux) à des activités de dialogue intercommunautaires en vue de renforcer la cohésion sociale et de diminuer l'éventualité de conflits dans les zones à haut risque

*Produits*

- Fourniture d'un appui politique et facilitation du dialogue afin de faire avancer la réconciliation nationale, notamment au moyen des activités suivantes : 6 réunions de haut niveau organisées entre la Représentante spéciale du Secrétaire général et les principaux acteurs ivoiriens; 2 ateliers de médiation visant à étudier les intérêts intrinsèques des différentes parties et à promouvoir la compréhension mutuelle; échanges réguliers avec les communautés et les autorités locales en vue de renforcer les moyens d'alerte rapide
- Réunions trimestrielles sur la mise en œuvre de l'accord-cadre conclu entre l'équipe de pays des Nations Unies et le Parlement destinées à aider les députés à s'acquitter efficacement de leurs fonctions, en particulier en prévision des élections législatives de 2016
- Activités visant à promouvoir le dialogue, la réconciliation et la cohésion sociale, notamment dans les régions à haut risque, réunions mensuelles avec les parties prenantes concernées et 6 activités de dialogue intercommunautaire visant à apaiser les tensions dans les zones sujettes à conflits et à renforcer la confiance au niveau communautaire
- Une campagne nationale de promotion du mandat de bons offices et du programme d'activités de la Représentante spéciale du Secrétaire général et de la transition que vit l'ONUCI, comprenant notamment des communications proactives avec les médias nationaux et internationaux; des campagnes publiques soulignant l'importance de maintenir la paix et de s'approprier le processus de consolidation de la paix au niveau national; la production et la distribution de documents, notamment pour le site Web de l'ONUCI; la poursuite de la diffusion par la radio ONUCI FM de nouvelles et de reportages fidèles à la réalité et objectifs et de programmes thématiques destinés à la population
- 35 projets à effet rapide d'appui aux bons offices de la Représentante spéciale du Secrétaire général et à la remise en état des infrastructures publiques en vue de faciliter la cohésion sociale et le règlement des conflits; 9 projets à effet rapide d'appui aux activités de communication

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

3.2 Accomplissement de progrès vers la restructuration des institutions de défense et de sécurité et renforcement des capacités des mécanismes civils de contrôle et d'application du principe de responsabilité

3.2.1 Décentralisation et fonctionnement effectif de l'organe national de conseil et de coordination pour la réforme du secteur de la sécurité, les préfets des régions supervisant l'étude visant à établir un diagnostic des conditions de sécurité locales, avec l'aide des coordonnateurs municipaux chargés de la sécurité et de l'Institut national de la statistique

3.2.2 Mise en œuvre coordonnée, par la société civile et les institutions chargées de la sécurité, de la réforme du secteur de la sécurité aux niveaux local et national, l'organisation aux niveaux national et local d'un forum mensuel permettant aux organismes de la société civile et aux institutions chargées de la sécurité d'animer le dialogue sur les questions relatives à cette réforme

*Produits*

- Fourniture de conseils et d'assistance technique tous les deux mois à l'organe national de coordination de la réforme du secteur de la sécurité, au sein des structures gouvernementales compétentes
- Organisation, à l'intention de la Commission de sécurité et de défense de l'Assemblée nationale et de la société civile, de 1 stage de formation et de 1 séminaire sur la stratégie nationale pour la réforme du secteur de la sécurité et sur le contrôle démocratique
- Fourniture d'un appui aux activités menées par le Gouvernement en faveur de l'appropriation de la réforme du secteur de la sécurité au niveau local afin que tous les décideurs locaux (autorités administratives locales et préfets) connaissent bien la stratégie nationale pour la réforme du secteur de la sécurité et soient en mesure de la promouvoir au niveau local
- Fourniture de conseils techniques à l'appui de la prise en compte systématique de la question de l'égalité des sexes dans les forces nationales de sécurité et les services chargés de l'application des lois
- Fourniture d'une assistance technique au Gouvernement, dans le cadre de réunions mensuelles, concernant la réforme du système de justice militaire, notamment la révision du Code de procédure militaire, dans le respect des normes internationales en matière de régularité de la procédure
- Organisation de 3 activités de renforcement de la confiance à l'intention des Forces républicaines de Côte d'Ivoire dans l'ensemble du pays, dont des stages de formation aux compétences non techniques (normes internationales, code de conduite militaire, problématique hommes-femmes, droits de l'homme, VIH/sida et droit humanitaire)
- Fourniture de conseils et formation sur la réglementation et les procédures douanières à l'intention de 100 agents des douanes, en collaboration avec les autorités douanières ivoiriennes
- Fourniture d'un appui, par des activités de conseil et de formations pour réduire la menace que constituent les installations de stockage des munitions non sécurisées et les mauvaises pratiques en la matière, notamment par la fourniture de conseils et l'organisation de formations sur la sécurité physique et la gestion des stocks d'armes, la neutralisation des explosifs et munitions, la destruction des engins explosifs improvisés et autres sujets techniques d'intérêt pour la gendarmerie, la police et les Forces républicaines de Côte d'Ivoire

---

*Facteurs externes*

Les responsables politiques s'engagent durablement à régler les différends nationaux fondamentaux par des moyens démocratiques, notamment la tenue d'élections pacifiques. La situation politique et les conditions de sécurité au niveau sous-régional s'améliorent, et les organismes régionaux contribuent pleinement à la consolidation de la paix. Les donateurs et le Gouvernement continuent de financer la réforme du secteur de la sécurité

---

Tableau 4  
Ressources humaines : composante 3 (Consolidation de la paix)

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
<b>Section de la communication et de l'information</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	–	3	5	2	10	72	6	88
Postes proposés 2016/17	–	–	3	5	2	10	72	6	88
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Section des affaires politiques</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	1	5	3	1	10	4	1	15
Postes proposés 2016/17	–	1	5	3	1	10	4	1	15
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel, personnel civil</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	1	8	8	3	20	76	7	103
Postes proposés 2016/17	–	1	8	8	3	20	76	7	103
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

#### Composante 4 : ordre public

46. Comme indiqué dans le tableau ci-après, pendant l'exercice 2016/17, l'ONUCI continuera de mettre l'accent sur les activités d'appui au renforcement des capacités des services de sécurité et maintien de l'ordre, en particulier de la police et de la gendarmerie, grâce à des programmes d'assistance technique, de formation, de partage des locaux et de mentorat, afin de les aider à consolider leur présence sur l'ensemble du territoire et à s'acquitter pleinement des tâches de maintien de l'ordre. L'Opération continuera aussi d'appuyer la mise en œuvre d'un mécanisme viable de vérification des antécédents du personnel appelé à intégrer les institutions chargées du secteur de la sécurité.

47. En coordination étroite avec ses partenaires internationaux, l'Opération continuera de conseiller le Gouvernement ivoirien au sujet des structures administratives et opérationnelles de la police nationale et sur la manière d'accroître le professionnalisme des services nationaux de maintien de l'ordre et de les rendre plus respectueux de la démocratie et plus à l'écoute de la population. Avec le soutien financier de l'équipe de pays des Nations Unies et des autres donateurs internationaux, elle renforcera les capacités opérationnelles des unités de terrain de la police et de la gendarmerie grâce à des projets de rénovation et de rééquipement. Elle continuera en outre d'appuyer la mise en œuvre du plan d'action de la police nationale et les efforts déployés par les services de maintien de l'ordre en vue d'assurer le bon déroulement des élections législatives pendant l'exercice 2016/17.

48. Dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, qui vise à lutter contre la criminalité organisée dans la région, et en coopération avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, l'Opération contribuera à la création et à l'entrée en fonctions en Côte d'Ivoire de la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*

4.1 Renforcement de l'ordre public et mise en place, au sein de la police nationale et de la gendarmerie ivoirienne, de capacités opérationnelles durables

4.1.1 Augmentation, dans l'ensemble du pays, du nombre d'unités opérationnelles entièrement équipées au sein de la police et de la gendarmerie nationales (2014/15 : 83 unités rendues de nouveau opérationnelles et entièrement équipées (niveau de référence); 2015/16 : 93 unités; 2016/17 : 100 unités)

4.1.2 Diminution du nombre d'incidents graves au cours de manifestations dans l'ensemble du pays (2014/15 : 5 incidents ayant entraîné des morts (niveau de référence); 2015/16 : 3 incidents graves; 2016/17 : 2 incidents graves)

4.1.3 Diminution du nombre d'infractions graves signalées, y compris les vols à main armée et les actes de banditisme de grand chemin (2014/15 : 1 050 vols à main armée signalés (niveau de référence); 2015/16 : 893 vols à main armée; 2016/17 : 670 vols à main armée)

---

*Produits*

- 10 950 patrouilles des unités de police constituées des Nations Unies (3 unités × 10 patrouilles × 365 jours) et 200 escortes de membres du personnel des Nations Unies non armés dans l'exercice de leurs fonctions, dans leur périmètre de déploiement
- Fourniture de conseils et d'une assistance technique aux fins de la restructuration et du renforcement de la police nationale, notamment du renforcement de la gestion des ressources humaines au sein de la Direction générale de la Police nationale
- Aide et conseils quotidiens, dans le cadre du partage des locaux avec les homologues nationaux, sur la réorganisation et le rééquipement des services de police centraux et régionaux et la création d'un système intégré et centralisé de communication et de coordination
- Aide et conseils quotidiens en vue du renforcement des capacités des services nationaux de police scientifique en matière de protection des lieux de crime, d'identification des auteurs et d'archivage des dossiers pénaux
- Fourniture d'un appui à l'entrée en fonctions de la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale en aidant les coordonnateurs nationaux à mettre au point un cadre réglementaire et des procédures
- Conseils et assistance technique quotidiens en vue de mettre en œuvre le mécanisme de vérification des antécédents du personnel de police, le plan d'action de la police et la réforme de la gendarmerie
- Assistance quotidienne en vue d'instaurer le principe de police de proximité et de le faire appliquer par la police nationale, dans le respect des normes internationales, et en vue de créer et de rendre opérationnelle une structure dédiée à la coordination nationale de la lutte contre les crimes visant les enfants et les

femmes, y compris la constitution d'unités d'enquête spécialisées au sein de la police comme de la gendarmerie

- Organisation de 9 ateliers de formation des formateurs sur le maintien de l'ordre public à l'intention de 1 325 policiers et gendarmes
- 9 projets à effet rapide visant à appuyer la remise en état et l'équipement des installations de la gendarmerie et de la police
- 2 réunions avec la composante police de la MINUL et de la MINUSMA dans le cadre de la coopération entre missions

*Facteurs externes*

Volonté politique de mener à bien la réforme de la police et de la gendarmerie. Coopération efficace entre le système judiciaire et les services de maintien de l'ordre

Tableau 5  
Ressources humaines : composante 4 (Ordre public)

Catégorie										Total
<b>I. Police des Nations Unies</b>										
Effectif approuvé 2015/16										500
Effectif proposé 2016/17										500
<b>Variation nette</b>										
<b>II. Unités de police constituées</b>										
Effectif approuvé 2015/16										1 000
Effectif proposé 2016/17										1 000
<b>Variation nette</b>										
<b>III. Personnel civil</b>										
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<b>Total partiel</b>				<b>Total</b>
<b>Bureau du Chef de la police</b>										
Postes approuvés 2015/16	–	1	4	1	2	8	7	–		15
Postes proposés 2016/17	–	1	4	1	2	8	7	–		15
<b>Variation nette</b>										
	–	–	–	–	–	–	–	–		–
<b>Total (I à III)</b>										
Effectif approuvé 2015/16										1 515
Effectif proposé 2016/17										1 515
<b>Variation nette</b>										
										–

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

### Composante 5 : appui

49. Comme détaillé dans le tableau ci-dessous, la composante appui fournira aux 5 500 militaires et membres du personnel de police et aux 1 207 membres du personnel civil des services efficaces et rationnels en matière de gestion et de sécurité et sur les plans logistique, administratif et technique, en vue d'aider l'Opération à s'acquitter de son mandat, à exécuter les produits y relatifs et à améliorer davantage ses services. Le projet de budget ne prévoit pas d'achat de nouveau matériel, hormis les articles indispensables pour préserver la sécurité et la capacité d'intervention de l'Opération.

50. Au cours de l'exercice 2016/17, l'Opération continuera de rationaliser ses moyens aériens en cessant d'utiliser des hélicoptères d'attaque militaires et en n'utilisant que deux avions et cinq hélicoptères. Le parc automobile sera réduit de 37 véhicules (véhicules légers de transport de passagers, véhicules blindés, camions spécialisés, matériel de manutention et ambulances) en raison de la diminution des effectifs et du nombre de sites.

51. Le nombre total de locaux sera maintenu à 34 camps et sites principaux et 8 bases d'opérations. Aucun nouveau projet de construction important ne sera entrepris au cours de l'exercice. Dans le cadre des préparatifs qu'elle continue de mener en vue de sa transition, l'Opération accordera une importance particulière au programme de renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national, en privilégiant les voyages à l'intérieur de la zone de la mission pour former le personnel, et à la diminution du coût de la formation par membre du personnel.

---

#### Réalisations escomptées

#### Indicateurs de succès

5.1 Appui efficace et rationnel apporté à l'Opération dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité

5.1.1 Réduction du nombre d'accidents de la route à 1,3 au maximum pour 100 véhicules (2014/15 : 1,5; 2015/16 : 1,5; 2016/17 : 1,3)

5.1.2 Progrès accomplis dans la mise en service du progiciel de gestion intégré (Umoja)

---

#### Produits

#### Militaires, personnel de police et personnel civil

- Opérations de déploiement, de relève et de rapatriement pour des effectifs moyens de 3 808 militaires, 192 observateurs militaires, 500 membres de la Police des Nations Unies et 1 000 membres des unités de police constituées
- Vérification, surveillance et inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien autonome destiné aux militaires et au personnel de police
- Entreposage et distribution de 337 tonnes de rations (soit l'équivalent de 28 jours de réserve de l'ONU), de 67 452 rations de combat (soit l'équivalent de ce qui est consommé en 14 jours dans les sites de déploiement des contingents) et de 303 534 litres d'eau en bouteille (soit l'équivalent de ce qui est consommé en 14 jours dans les sites de déploiement des contingents) pour les membres des contingents militaires et des unités de police constituées répartis sur 42 sites
- Administration d'un effectif moyen de 1 215 membres du personnel civil, dont 346 recrutés sur le plan international, 698 recrutés sur le plan national, 147 Volontaires des Nations Unies et 8 membres du personnel fourni par des gouvernements

- Programme de déontologie et de discipline destiné à l'ensemble des militaires, des policiers et du personnel civil (formation, prévention, surveillance des enquêtes et mesures disciplinaires)

### **Installations et infrastructures**

- Entretien et remise en état des installations accueillant des militaires, des unités constituées de la Police des Nations Unies et des membres du personnel dans 34 sites et 8 bases d'opérations indépendantes
- Fourniture de services d'assainissement, y compris l'évacuation des eaux usées et la collecte et l'élimination des déchets, pour tous les locaux de 34 camps et 8 bases d'opérations situés à Abidjan et dans les secteurs ouest et est
- Exploitation et entretien de 18 stations d'épuration de l'eau appartenant à l'ONU dans 13 sites
- Exploitation et entretien de 238 groupes électrogènes appartenant à l'ONU dans 34 sites et 8 bases d'opérations indépendantes
- Entreposage et distribution de 3,3 millions de litres de carburant et de lubrifiant destinés aux groupes électrogènes
- Entretien et remise en état de 15 kilomètres de routes, de 13 terrains d'aviation répartis sur 13 sites et de 4 points de ravitaillement en carburant d'aviation répartis sur 4 sites
- Exploitation et entretien de 18 stations de traitement des eaux usées appartenant à l'ONU sur 10 sites

### **Transports terrestres**

- Exploitation et entretien de 648 véhicules appartenant à l'ONU, dont 14 véhicules blindés (4 ateliers répartis sur 4 sites et 2 ateliers mobiles)
- Externalisation du système d'entretien concernant environ un tiers du parc automobile en vue d'appuyer l'atelier tenu au camp AK et d'établir des contrats dans la perspective d'une éventuelle réduction des effectifs
- Distribution de 3,3 millions de litres de carburant et de lubrifiant destinés aux transports terrestres
- Exploitation d'un service de navette 5 jours par semaine assurant le transport d'un effectif moyen de 270 membres du personnel des Nations Unies par jour, et d'un service de taxi, selon que de besoin, entre leur logement et la zone de la mission

### **Transports aériens**

- Exploitation et entretien de 2 avions et de 5 hélicoptères, dont 4 hélicoptères militaires utilitaires, sur 3 sites (Abidjan, Bouaké et Daloa)
- Distribution de 2,9 millions de litres de carburant et de lubrifiant destinés aux transports aériens

### **Transports maritimes ou fluviaux**

- Exploitation et entretien de 2 bateaux

### **Communications**

- Services d'appui et d'entretien pour un réseau satellitaire composé d'une station terrienne principale permettant d'assurer des services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données
- Services d'appui et d'entretien pour 20 microterminaux VSAT, 48 centraux téléphoniques, 27 liaisons hertziennes et 5 dispositifs de visioconférence

- Services d'appui et d'entretien pour 500 radios à haute fréquence, 20 radios à très haute fréquence, 3 000 radios à ultra-haute fréquence et 23 répéteurs-émetteurs à ultra-haute fréquence
- Services d'appui et d'entretien pour 24 stations de radiodiffusion FM dans 4 installations de production radiophonique

### **Informatique**

- Services d'appui et de maintenance pour 20 serveurs physiques et 200 serveurs virtuels, 2 116 ordinateurs (y compris des ordinateurs de bureau, des ordinateurs portables ainsi que des infrastructures de bureau virtuel), 500 imprimantes et 250 expéditeurs numériques répartis dans 33 sites en dehors d'Abidjan et 10 sites à Abidjan
- Services d'appui et de maintenance pour 25 réseaux locaux, 1 réseau longue portée et 1 réseau métropolitain destinés à 2 140 usagers sur 48 sites
- Services d'appui et de maintenance pour 19 réseaux locaux sans fil
- Services d'appui et de maintenance pour 2 250 comptes de courrier électronique
- Élaboration d'un système d'information géographique (SIG) permettant de produire environ 2 200 cartes administratives, thématiques ou de planification destinées à éclairer les décisions, à favoriser la compréhension des situations et à servir des fins opérationnelles

### **Santé**

- Exploitation et entretien de 1 dispensaire de niveau I+ appartenant à l'ONU à Sebroko/Abidjan, 1 dispensaire de niveau I à Daloa et 1 dispensaire de niveau I à Bouaké, 11 dispensaires de niveau I appartenant aux pays fournisseurs de contingents sur 10 sites, 1 dispensaire de niveau II appartenant aux pays fournisseurs de contingents à Daloa pour appuyer principalement le personnel en tenue déployé dans le secteur ouest, 5 dispensaires nationaux de niveau II sous contrat dans les secteurs ouest et est et 5 dispensaires nationaux de niveau III sous contrat à Abidjan, ainsi que des centres de soins d'urgence et de premier secours destinés à l'ensemble du personnel de la mission, au personnel des autres organismes des Nations Unies et à la population civile locale en cas d'urgence
- Entretien d'un dispositif d'évacuation par voies aérienne et terrestre dans toute la zone de la mission pour l'ensemble du personnel des Nations Unies, y compris à destination de 3 hôpitaux de niveau IV sur 3 sites
- Exploitation et entretien de structures de conseil et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH à l'intention de l'ensemble du personnel de l'Opération
- Programme de sensibilisation de l'ensemble du personnel de la mission à la question du VIH/sida, y compris par l'éducation mutuelle

### **Sécurité**

- Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans toute la zone de la mission, y compris la protection rapprochée, 24 heures sur 24, des responsables de l'Opération et des hauts fonctionnaires en visite
- Évaluation des conditions de sécurité dans l'ensemble des sites de la mission, y compris 348 logements
- Organisation de 75 réunions d'information sur la sécurité et les plans d'urgence à l'intention de l'ensemble du personnel
- Organisation de séances d'initiation aux questions de sécurité et d'exercices élémentaires de lutte contre les incendies et d'évacuation en cas d'incendie à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel de la mission

## Facteurs externes

Les fournisseurs et prestataires sont en mesure de fournir les biens et services commandés.

Tableau 6  
Ressources humaines : composante 5 (Appui)<sup>a</sup>

I. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>b</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
<b>Équipe déontologie et discipline</b>										
Postes approuvés 2015/16	–	–	2	2	1	5	2	–	7	
Postes proposés 2016/17	–	–	2	2	1	5	2	–	7	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Section de la sécurité</b>										
Postes approuvés 2015/16	–	–	1	5	55	61	96	–	157	
Postes proposés 2016/17	–	–	1	5	52	58	96	–	142	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	(3)	(3)	(12)	–	(15)	
<b>Bureau du Chef de l'appui à la mission</b>										
Postes approuvés 2015/16	–	1	3	5	10	19	21	6	46	
Postes proposés 2016/17	–	1	3	5	10	19	21	6	46	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Services administratifs</b>										
Postes approuvés 2015/16	–	–	7	9	19	35	109	22	166	
Postes proposés 2016/17	–	–	6	9	19	34	109	22	165	
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	–	–	(1)	–	–	(1)	
Emplois de temporaire approuvés <sup>c</sup> 2015/16	–	–	–	–	–	–	1	–	1	
Emplois de temporaire proposés 2016/17	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	
<b>Total partiel</b>										
Effectif approuvé 2015/16	–	–	7	9	19	35	110	22	167	
Effectif proposé 2016/17	–	–	6	9	19	34	109	22	165	
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	–	–	(1)	(1)	–	(2)	
<b>Services d'appui intégrés</b>										
Postes approuvés 2015/16	–	–	9	16	98	123	323	64	510	
Postes proposés 2016/17	–	–	9	16	98	123	323	64	510	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

I. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>b</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
<b>Total partiel (personnel d'appui)</b>										
Postes approuvés 2015/16	–	1	22	37	183	<b>243</b>	551	92	<b>886</b>	
Postes proposés 2016/17	–	1	21	37	180	<b>239</b>	539	92	<b>870</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(1)</b>	–	<b>(3)</b>	<b>(4)</b>	<b>(12)</b>	–	<b>(16)</b>	
Emplois de temporaire approuvés <sup>c</sup> 2015/16	–	–	–	–	–	–	1	–	<b>1</b>	
Emplois de temporaire proposés 2016/17	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	<b>(1)</b>	–	<b>(1)</b>	
<b>Total</b>										
Effectif approuvé 2015/16	–	1	22	37	183	<b>243</b>	552	92	<b>887</b>	
Effectif proposé 2016/17	–	1	21	37	180	<b>239</b>	539	92	<b>870</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(1)</b>	–	<b>(3)</b>	<b>(4)</b>	<b>(13)</b>	–	<b>(17)</b>	

<sup>a</sup> Compte tenu de la suppression de 16 postes (1 P-4, 3 SM et 12 GN) dont il est question dans le document A/69/743 (par. 23).

<sup>b</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>c</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), au titre du personnel civil.

## Division de l'appui à la mission

### Services administratifs

#### Groupe de l'orientation du personnel

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste [suppression de 1 poste de personnel temporaire (autre que pour les réunions) attribué à un administrateur recruté sur le plan national]*

52. Compte tenu de la réduction des effectifs de l'ONUCI et de la réduction de l'étendue de ses activités, le poste de personnel temporaire (autre que pour les réunions) attribué au Conseiller du personnel (administrateur recruté sur le plan national) n'est plus nécessaire. La charge de travail associée à cette fonction devrait être répartie entre les autres membres de l'équipe. Dans le contexte de la réduction des effectifs de l'Opération, qui entraîne une diminution de la charge de travail du Groupe de l'orientation du personnel, il est proposé de supprimer le poste de personnel temporaire (autre que pour les réunions) attribué au Conseiller du personnel (administrateur recruté sur le plan national).

## II. Ressources financières

### A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses 2014/15	Montant alloué 2015/16	Dépenses prévues 2016/17	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4)/(2)
<b>Militaires et personnel de police</b>					
Observateurs militaires	8 617,0	8 301,2	8 223,8	(77,4)	(0,9)
Contingents	193 734,8	157 134,3	110 277,1	(46 857,2)	(29,8)
Police des Nations Unies	19 673,1	20 131,6	20 133,3	1,7	0,0
Unités de police constituées	28 364,1	29 143,7	27 637,0	(1 506,7)	(5,2)
<b>Total partiel</b>	<b>250 389,0</b>	<b>214 710,8</b>	<b>166 271,2</b>	<b>(48 439,6)</b>	<b>(22,6)</b>
<b>Personnel civil</b>					
Personnel recruté sur le plan international	61 395,5	59 634,4	47 737,0	(11 897,4)	(20,0)
Personnel recruté sur le plan national	21 808,1	16 149,2	19 631,1	3 481,9	21,6
Volontaires des Nations Unies	6 847,2	6 458,8	5 447,1	(1 011,7)	(15,7)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(12,9)	38,0	–	(38,0)	(100,0)
Personnel fourni par des gouvernements	99,5	338,5	339,2	0,7	0,2
<b>Total partiel</b>	<b>90 137,4</b>	<b>82 618,9</b>	<b>73 154,4</b>	<b>(9 464,5)</b>	<b>(11,5)</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	266,5	503,0	378,0	(125,0)	(24,9)
Voyages	3 367,0	3 016,0	2 958,0	(58,0)	(1,9)
Installations et infrastructures	30 563,3	31 166,9	25 077,1	(6 089,8)	(19,5)
Transports terrestres	7 852,4	6 962,8	5 778,3	(1 184,5)	(17,0)
Transports aériens	30 334,5	30 477,6	21 461,3	(9 016,3)	(29,6)
Transports maritimes ou fluviaux	17,4	5,0	4,8	(0,2)	(4,0)
Communications	4 626,4	4 933,6	4 832,8	(100,8)	(2,0)
Informatique	7 598,4	4 948,5	4 489,9	(458,6)	(9,3)
Santé	1 019,7	1 296,4	934,8	(361,6)	(27,9)
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	33 352,5	20 154,8	13 368,4	(6 786,4)	(33,7)
Projets à effet rapide	1 987,7	2 000,0	2 000,0	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>120 985,8</b>	<b>105 464,6</b>	<b>81 283,4</b>	<b>(24 181,2)</b>	<b>(22,9)</b>
<b>Total brut</b>	<b>461 512,2</b>	<b>402 794,3</b>	<b>320 709,0</b>	<b>(82 085,3)</b>	<b>(20,4)</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	8 830,4	7 276,9	7 454,5	177,6	2,4
<b>Total net</b>	<b>452 681,8</b>	<b>395 517,4</b>	<b>313 254,5</b>	<b>(82 262,9)</b>	<b>(20,8)</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>461 512,2</b>	<b>402 794,3</b>	<b>320 709,0</b>	<b>(82 085,3)</b>	<b>(20,4)</b>

## B. Contributions non budgétisées

53. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces <sup>a</sup>	13 770,9
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
<b>Total</b>	<b>13 770,9</b>

<sup>a</sup> Y compris la valeur locative estimative des locaux mis à disposition par le Gouvernement.

## C. Taux de vacance

54. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2016/17 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2014/15</i>	<i>Taux budgétisé 2015/16</i>	<i>Projection 2016/17</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Observateurs militaires	6,3	2,0	2,0
Contingents	11,2	2,0	2,0
Police des Nations Unies	20,5	11,0	10,0
Unités de police constituées	1,8	1,0	10,0
<b>Personnel civil</b>			
Personnel recruté sur le plan international	18,2	10,0	15,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	25,0	12,0	13,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	11,3	4,0	10,0
Volontaires des Nations Unies	15,7	7,0	20,0
Personnel fourni par des gouvernements	84,1	–	–

55. Les taux de vacance appliqués au calcul des dépenses de personnel sont établis d'après les effectifs véritablement déployés pendant l'exercice 2014/15 et pendant les six premiers mois de l'exercice 2015/16, ainsi que d'après la structure des dépenses de l'Opération et de l'évolution prévue des effectifs.

## D. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

56. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 39 462 900 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Montant prévu		
	Contingents	Unités de police constituées	Total
Matériel majeur	16 513.7	5 533.5	22 047.2
Soutien logistique autonome	14 305.6	3 110.1	17 415.7
<b>Total</b>	<b>30 819.3</b>	<b>8 643.6</b>	<b>39 462.9</b>

Facteurs applicables à la mission	Pourcentage	Date d'entrée effective	Date du dernier examen
<b>A. Facteurs applicables à la zone de la mission</b>			
Contraintes du milieu	1,8	1 <sup>er</sup> octobre 2006	30 septembre 2010
Usage opérationnel intensif	1,9	1 <sup>er</sup> octobre 2006	30 septembre 2010
Acte d'hostilité ou abandon forcé	1,5	1 <sup>er</sup> octobre 2006	30 septembre 2010
<b>B. Facteurs applicables aux pays d'origine</b>			
Différentiel de transport	0,0-4,25		

## E. Formation

57. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2016/17 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu
Consultants	
Formateurs	336,1
Voyages	
Voyages au titre de la formation	654,0
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	394,6
<b>Total</b>	<b>1 384,7</b>

58. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2016/17, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2014/15</i>	<i>Nombre prévu 2015/16</i>	<i>Nombre proposé 2016/17</i>	<i>Nombre effectif 2014/15</i>	<i>Nombre prévu 2015/16</i>	<i>Nombre proposé 2016/17</i>	<i>Nombre effectif 2014/15</i>	<i>Nombre prévu 2015/16</i>	<i>Nombre proposé 2016/17</i>
Formation interne	877	1 457	1 130	1 814	1 144	1 411	5 537	8 834	1 226
Formation externe <sup>a</sup>	77	73	67	29	45	50	6	15	12
<b>Total</b>	<b>954</b>	<b>1 530</b>	<b>1 197</b>	<b>1 843</b>	<b>1 189</b>	<b>1 461</b>	<b>5 543</b>	<b>8 849</b>	<b>1 238</b>

<sup>a</sup> Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de l'Opération.

59. Le programme de formation de l'Opération pour l'exercice 2016/17 vise à améliorer les compétences du personnel en matière de gestion, d'administration, de santé et de développement organisationnel, ainsi que toutes les autres compétences à l'appui de l'exécution du mandat, notamment dans les domaines des affaires politiques, des questions humanitaires, de l'ordre public et de la sécurité, au moyen de 207 formations destinées à 3 896 participants. Il s'agit principalement d'étoffer le savoir-faire fonctionnel et technique du personnel de l'Opération dans les domaines de l'administration, des transports aériens, des communications, du génie, des transports terrestres, des ressources humaines, des achats, de la santé, de la sécurité, de l'approvisionnement, de la gestion des biens, des affaires politiques, des droits de l'homme, des questions humanitaires et de l'ordre public.

## F. Services de détection des mines et de déminage

60. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2016/17 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel spécial	
Matériel de détection des mines et de déminage	–
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	5 225,0
Fournitures pour la détection des mines et le déminage	–

61. L'Opération continuera d'exécuter des produits en matière de gestion des armes et des munitions. Elle mènera des activités dans les domaines suivants : a) élimination des restes explosifs de guerre en vue de renforcer la protection des civils et la sécurité des personnes; b) manipulation et entreposage en toute sécurité des armes et des munitions et destruction de celles, inutilisables, collectées pendant les opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration et les

opérations ponctuelles de désarmement sur les sites prévus à cet effet; c) sécurité physique et gestion des stocks.

## G. Projets à effet rapide

62. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2016/17, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
Du 1 <sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015 (montant et nombre effectifs)	1 987,7	94
Du 1 <sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016 (montant et nombre approuvés)	2 000,0	80
Du 1 <sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 (montant et nombre proposés)	2 000,0	61

63. Des ressources d'un montant de 2,0 millions de dollars sont demandées pour l'exercice 2016/17 afin de mettre en œuvre 61 projets à effet rapide portant sur les points suivants : appui au renforcement de la confiance entre les forces de l'ONUCI et la population locale (5 projets); appui à l'établissement d'un environnement propice à la réconciliation, aux droits de l'homme, à la protection de l'enfance et aux droits de la femme (3 projets); appui aux bons offices de la Représentante spéciale du Secrétaire général et à la remise en état des infrastructures publiques en vue de faciliter la cohésion sociale et le règlement des conflits (35 projets); appui aux activités de sensibilisation (9 projets); appui à la remise en état et à l'équipement des locaux de la police et de la gendarmerie (9 projets).

64. L'exécution de projets à effet rapide par les composantes de l'ONUCI reste cruciale, en particulier en ce qui concerne la fourniture d'un appui à la mission de bons offices de la Représentante spéciale du Secrétaire général aux fins du renforcement de la cohésion sociale et de la réconciliation nationale avant, pendant et après les élections. Les projets sont axés sur des domaines et des zones prioritaires, conformément au mandat de la mission et à sa restructuration.

## III. Analyse des variations<sup>1</sup>

65. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
<b>Contingents</b>	(46 857,2)	(29,8 %)

### • Mandat : réduction de l'effectif militaire

<sup>1</sup> Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent  $\pm 5\%$  ou 100 000 dollars.

66. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique principalement par la réduction des effectifs, ramenés de 5 245 soldats en 2015/16 à 3 808 en 2016/17, ce qui entraîne une baisse des dépenses prévues au titre des membres des contingents, du matériel majeur appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome.

	<i>Variation</i>	
<b>Unités de police constituées</b>	(1 506,7)	(5,2 %)

• **Gestion : augmentation du taux de vacance**

67. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique principalement par la révision à la hausse du taux de vacance, qui passe de 1 % en 2015/16 à 10 % en 2016/17.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>	(11 897,4)	(20,0 %)

• **Gestion : réduction des effectifs et augmentation du taux de vacance**

68. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique principalement par la baisse des dépenses prévues au titre des salaires, des contributions du personnel et des dépenses communes de personnel, en raison de la hausse du taux de vacance pour le personnel recruté sur le plan international, qui passe de 10 % pour l'exercice 2015/16 à 15 % en 2016/17, et de la suppression de 8 postes, ce à quoi s'ajoute la baisse des niveaux prévus des dépenses communes de personnel (62,8 % en 2016/17 contre 75,2 % en 2015/16) et de l'indemnité de poste (41,2 % en 2016/17 contre 53,8 % en 2015/16).

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>	3 481,9	21,6 %

• **Facteurs externes : relèvement du barème des traitements**

69. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique principalement par la hausse des dépenses prévues au titre des salaires et des contributions du personnel recruté sur le plan national, en raison d'une augmentation de salaire de 4,6 % pour les agents des services généraux et de 4,9 % pour les administrateurs, ainsi que par la hausse des indemnités pour les dépenses communes de personnel, telles que les indemnités pour charges de famille, suite à la révision du barème des traitements entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2014.

70. Cette hausse globale des besoins en ressources est en partie contrebalancée par l'augmentation des taux de vacance de postes (qui passent de 12 % en 2015/16 à 13 % en 2016/17 pour les administrateurs et de 4 % à 10 % pour les agents des services généraux) et par la suppression de 2 postes de personnel recruté sur le plan national, dont le nombre passe de 700 en 2015/16 à 698 en 2016/17. À cela s'ajoute la dépréciation du franc CFA par rapport au dollar des États-Unis (le taux de change s'établit à 599,6 francs CFA pour 1 dollar des États-Unis en 2016/17, contre 538,2 francs CFA au cours de l'exercice précédent).

	<i>Variation</i>	
<b>Volontaires des Nations Unies</b>	(1 011,7)	(15,7 %)

• **Gestion : réduction des effectifs et augmentation du taux de vacance**

71. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique principalement par la hausse du taux de vacance pour les postes de Volontaire des Nations Unies, qui passe de 7 % pour l'exercice 2015/16 à 20 % en 2016/17, ainsi que par la suppression de 7 postes, dont le nombre est ramené à 147 en 2016/17, contre 154 en 2015/16.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>	(38,0)	(100,0 %)

• **Gestion : réduction des effectifs**

72. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique principalement par le fait que l'Opération n'a plus besoin de l'emploi de temporaire attribué au Conseiller du personnel (administrateur recruté sur le plan national).

	<i>Variation</i>	
<b>Consultants</b>	(125,0)	(24,9 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

73. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique principalement par le fait qu'aucune dépense n'est prévue pour les cours de formation au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration ainsi que pour les cours non obligatoires à l'intention du personnel civil.

	<i>Variation</i>	
<b>Installations et infrastructures</b>	(6 089,8)	(19,5 %)

• **Gestion : modification de la portée du mandat**

74. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique principalement par la baisse des besoins en ressources liée à la réduction des effectifs de l'Opération, en particulier par le fait qu'aucune dépense n'est prévue pour l'achat de matériel de génie, de locaux préfabriqués, de logements ou de matériel de réfrigération et par la baisse des dépenses prévues au titre de la location de locaux (dont le nombre tombe de 61 à 42), des services collectifs de distribution, d'élimination des déchets, d'entretien et de sécurité, ainsi que des carburants et lubrifiants.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports terrestres</b>	(1 184,5)	(17,0 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

75. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique principalement par la diminution de la consommation prévue de carburants et de lubrifiants pour l'exercice 2016/17, due à la réduction des effectifs de l'Opération, à laquelle il faut ajouter la baisse du prix du carburant (estimé à 0,67 dollar le litre pour l'exercice 2016/17, alors qu'il était estimé à 1,03 dollar le litre en 2015/16).

	<i>Variation</i>	
<b>Transports aériens</b>	(9 016,3)	(29,6 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

76. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique principalement par la diminution prévue du nombre d'heures de location et d'exploitation de l'avion de l'Opération (1 885 heures prévues pour l'exercice 2016/17, contre 2 221 pour 2015/16) et de son hélicoptère (3 199 heures prévues pour 2016/17, contre 4 057 pour 2015/16), en raison de la réduction globale des effectifs de l'Opération, ce à quoi s'ajoute la baisse du prix du carburant aviation (estimé à 0,56 dollar le litre pour l'exercice 2016/17, contre 0,98 dollar le litre pour 2015/16), des redevances d'atterrissage, des redevances de manutention au sol et des services de transport aérien.

	<i>Variation</i>	
<b>Communications</b>	(100,8)	(2,0 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

77. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique principalement par le fait qu'aucun achat de matériel de transmissions et d'information n'est prévu et par la diminution des dépenses prévues au titre des communications par réseaux commerciaux.

	<i>Variation</i>	
<b>Informatique</b>	(458,6)	(9,3 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

78. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique principalement par le fait qu'aucun achat de matériel informatique n'est prévu en raison de la réduction globale des effectifs de l'Opération.

	<i>Variation</i>	
<b>Santé</b>	(361,6)	(27,9 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

79. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique principalement par la baisse des dépenses prévues au titre des fournitures médicales et des services médicaux en raison de la réduction globale des effectifs de l'Opération.

	<i>Variation</i>	
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	(6 786,4)	(33,7 %)

• **Gestion : modification de la portée du mandat**

80. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique principalement par la baisse des besoins en ressources liée au quasi-achèvement du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, dû au fait que l'Autorité nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion se l'approprie davantage. Cette baisse générale des besoins en ressources est en partie contrebalancée par une hausse des dépenses de fret et des coûts connexes en raison du rapatriement du matériel appartenant aux contingents et aux Nations Unies dans le cadre de la réduction des effectifs de l'Opération.

#### **IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre**

81. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de l'Opération se présentent comme suit :

a) Ouverture d'un crédit de 320 709 000 dollars aux fins du fonctionnement de l'Opération pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017;

b) Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de l'Opération, à raison de 26 725 750 dollars par mois.

**V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 69/307 et 69/258 B ainsi qu'aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale**

**A. Assemblée générale**

**Questions transversales**

(Résolution 69/307)

*Décisions et demandes adressées au Secrétaire général*

*Mesures prises*

Note l'importance que revêt le Manuel des coûts et coefficients standard en tant qu'outil de référence regroupant des éléments normalisés de nature à garantir véritablement la crédibilité, la cohérence et la transparence et prie instamment le Secrétaire général de continuer à s'attacher à faire cadrer la dotation en matériel avec les prescriptions du Manuel, tout en prenant en considération la situation sur le terrain et en gardant à l'esprit le mandat, la complexité et la taille des missions de maintien de la paix (par. 16).

Note qu'il importe de veiller à ce que la structure des effectifs civils permette aux opérations de maintien de la paix de s'acquitter efficacement des activités prescrites et, à cet égard, engage le Secrétaire général à examiner périodiquement les besoins en personnel civil des missions, selon qu'il conviendra (par. 22).

Demande instamment au Secrétaire général de tout faire pour réduire les délais de recrutement du personnel affecté aux missions, dans le respect des dispositions qui régissent le recrutement du personnel de l'Organisation, d'accroître la transparence de la procédure de recrutement à tous les stades et de rendre compte des mesures prises et des résultats obtenus dans le cadre de son prochain rapport sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (par. 23).

L'Opération continue de s'attacher à faire cadrer la dotation en matériel avec les prescriptions du Manuel des coûts et coefficients standard.

L'ONUCI examine actuellement les besoins en personnel civil en tenant compte de l'évolution des opérations sur le terrain. Cela l'amène à proposer la suppression de 18 postes en 2016/17, étant donné que ses activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration et d'assistance électorale ne seront plus nécessaires après juin 2016. En outre, l'Opération ne demandera pas de crédits au titre de l'emploi de temporaire attribué à un administrateur recruté sur le plan national pour le Groupe de l'orientation du personnel.

Excepté la suppression de 18 postes, aucun changement majeur n'est prévu concernant les effectifs en 2016/17.

*Décisions et demandes adressées au Secrétaire général**Mesures prises*

Prie le Secrétaire général de continuer de s'efforcer d'atténuer l'impact environnemental global des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, y compris les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 28).

Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies (par. 31).

Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en exigeant de la direction des missions qu'elle vérifie le nombre d'articles détenus en stocks avant d'entreprendre tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 33).

Prie également le Secrétaire général de définir clairement dans les projets de budget les besoins en construction des missions, notamment en présentant, s'il l'estime nécessaire, des plans pluriannuels, de s'attacher encore à améliorer tous les aspects de la planification des projets, en particulier les hypothèses servant de base à l'établissement des budgets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par. 36).

Rappelle les paragraphes 137 et 143 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, accueille favorablement la mise en service du système de gestion des informations aériennes dans toutes les opérations de maintien de la paix détenant des moyens aériens et entend être tenue informée de toute amélioration intervenant dans le domaine des opérations aériennes (par. 37).

L'ONUCI a achevé le processus de recrutement d'un spécialiste des questions d'environnement de la classe P-3, qui sera chargé d'appliquer sa politique de l'environnement.

L'ONUCI achète des matériaux de construction localement et utilise une main-d'œuvre locale dans la mesure du possible. Elle n'a prévu aucun projet de construction pour l'exercice 2016/17.

Le niveau minimum de stocks nécessaires a été établi pour chaque article à l'échelle de l'Opération. Les demandes d'achat sont effectuées en fonction des besoins de reconstitution des stocks. Aucun achat de matériel n'est prévu pour l'exercice 2016/17.

Aucun projet de construction n'est prévu pour l'exercice 2016/17.

La mise en service du système de gestion des informations aériennes a démarré en décembre 2015.

Rappelle également le paragraphe 21 de sa résolution 69/272 du 2 avril 2015, engage le Secrétaire général à continuer de s'attacher à renforcer l'application du principe de responsabilité dans toutes les composantes des missions et, à cette fin, exhorte celui-ci et les États Membres à prendre toutes les mesures voulues dans leur domaine de compétence respectif, notamment afin de faire répondre de leurs actes les auteurs d'une infraction (par. 50).

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que les victimes d'actes d'exploitation ou d'agression sexuelles aient aisément accès à des mécanismes leur permettant de signaler ces actes (par. 51).

Prie le Secrétaire général de prendre de nouvelles mesures pour veiller à ce que tous les membres du personnel soient parfaitement au fait de leurs responsabilités et continuent de se conformer aux règles en vigueur en ce qui concerne la politique de tolérance zéro de l'Organisation, dès leur arrivée dans la zone de la mission et tout au long de leur déploiement (par. 54).

L'ONUCI prend note de la recommandation.

À l'issue de consultations avec les partenaires nationaux et internationaux, l'ONUCI a créé un mécanisme local sûr, confidentiel, transparent et accessible aux victimes d'actes d'exploitation ou d'agression sexuelles leur permettant de signaler ces actes, conformément aux instructions qu'elle a reçues du Département de l'appui aux missions.

Tous les nouveaux membres du personnel de l'Opération sont formés à la prévention des actes d'exploitation et d'agression sexuelles dès leur arrivée. En outre, tous les membres du personnel se voient rappeler leurs responsabilités en ce qui concerne la politique de tolérance zéro de l'Organisation au moyen de cours de recyclage, d'émissions en provenance du chef de mission, de messages publiés sur l'intranet de l'ONUCI et de documents d'information distribués et affichés dans tous les lieux d'affectation.

(Résolution 69/258 B)

Estime qu'il importe de renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national durant le retrait progressif de l'Opération, et prie le Secrétaire général de poursuivre ses efforts à cet égard (par. 10).

L'ONUCI continue de fournir ou d'appuyer des programmes d'organisation des carrières et de renforcement des capacités par l'intermédiaire de son Centre intégré de formation du personnel des missions, notamment des programmes de formation et des programmes transversaux spécifiquement conçus pour répondre aux besoins du personnel recruté sur le plan national. L'Opération, reconnaissant qu'il importe de concentrer son action sur le personnel recruté sur le plan national, continuera de dispenser des cours de formation interne dans des domaines tels que la gestion de projets, la création d'entreprises et la formation professionnelle en 2016/17. Ces programmes de certification, y compris les cours en ligne (dispensés au moyen du portail UN.Skillport), donneront aux

membres du personnel recruté sur le plan national des outils pour faire face aux défis qui les attendent après la clôture de l'Opération, que ce soit dans le système des Nations Unies ou dans les secteurs public et privé.

## B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/69/839/Add.13)

### *Voyages*

**Le Comité consultatif rappelle que les ressources demandées au titre des voyages doivent être employées judicieusement dans l'intérêt de l'Organisation et qu'avant d'autoriser un voyage, il faut se demander en premier lieu s'il est indispensable à l'exécution du mandat que les intéressés se rencontrent en personne. Si tel n'est pas le cas, il convient d'avoir recours à d'autres moyens de communication (voir A/66/787, par. 29) (par. 31).**

L'ONUCI confirme que les ressources demandées au titre des voyages ne sont autorisées que si tous les moyens de communication n'impliquant pas de voyage ont été examinés et qu'une rencontre en personne des intéressés a été jugée nécessaire.

**En outre, le Comité consultatif est d'avis que des mesures telles que le regroupement des voyages et le recours à d'autres moyens de communication permettent non seulement d'utiliser plus efficacement les ressources financières mais aussi de réduire les perturbations que peuvent causer les absences répétées ou longues dans le travail quotidien du personnel et l'exécution des programmes (voir A/68/782, par. 199) (par. 32).**

L'ONUCI confirme que les ressources demandées au titre des voyages ne sont autorisées que si tous les moyens de communication autres qu'un voyage ont été examinés et qu'une rencontre en personne des intéressés a été jugée nécessaire.

### *Projets à effet rapide*

Le Comité consultatif note que, pour l'exercice 2015/16, il est proposé d'affecter 2 millions de dollars à la mise en œuvre de 80 projets à effet rapide, ce qui représente le même niveau de financement et autant de projets que pour l'exercice 2014/15 (voir A/69/743, par. 139). Le Comité a demandé des renseignements sur l'état d'avancement des projets menés pendant les exercices 2013/14 et 2014/15. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la proportion relativement faible des dépenses engagées à ce jour au titre des projets à effet rapide en ce qui concerne l'exercice 2014/15 tenait notamment aux retards

Au cours de l'exercice 2013/14, l'exécution des projets à effet rapide a coûté 2 010 479 dollars (soit 100,52 % des crédits alloués). Au 30 juin 2015, 94 projets à effet rapide étaient en cours d'exécution, les ressources totales qui leur étaient consacrées s'élevant à 1 987 693 dollars (soit 99,38 % des crédits) pour l'exercice 2014/15.

En ce qui concerne l'exercice 2015/16, le comité d'examen des projets a approuvé 64 projets à effet rapide. Au 31 décembre 2015, 93,4 % des crédits alloués à ces projets pour l'exercice 2015/16 avaient

---

<i>Demande</i>	<i>Mesures prises</i>
<p>intervenues dans le processus d'approbation des partenaires au moyen d'Umoja, mais que les projets ne s'en ressentiraient pas et que le niveau de dépenses prévu serait atteint à la fin de l'année. <b>Le Comité consultatif encourage l'ONUCI à sélectionner les projets et à les exécuter promptement de manière à garantir leur effet rapide</b> (par. 35).</p> <p><b>Le Comité consultatif recommande que l'ONUCI mette en œuvre dans les meilleurs délais l'intégralité des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes</b> (par. 38).</p>	<p>été utilisés, à savoir 1 499 015 dollars (75,0 %) décaissés et 368 305 dollars (18,4 %) engagés.</p> <p>L'ONUCI confirme la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant la gestion du carburant, la gestion des achats et les règles relatives à l'achat de billets d'avion, formulées dans le rapport du Comité sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies [<a href="#">A/69/5 (Vol. II)</a>, chap. II].</p>

---

## Annexe I

### Définitions

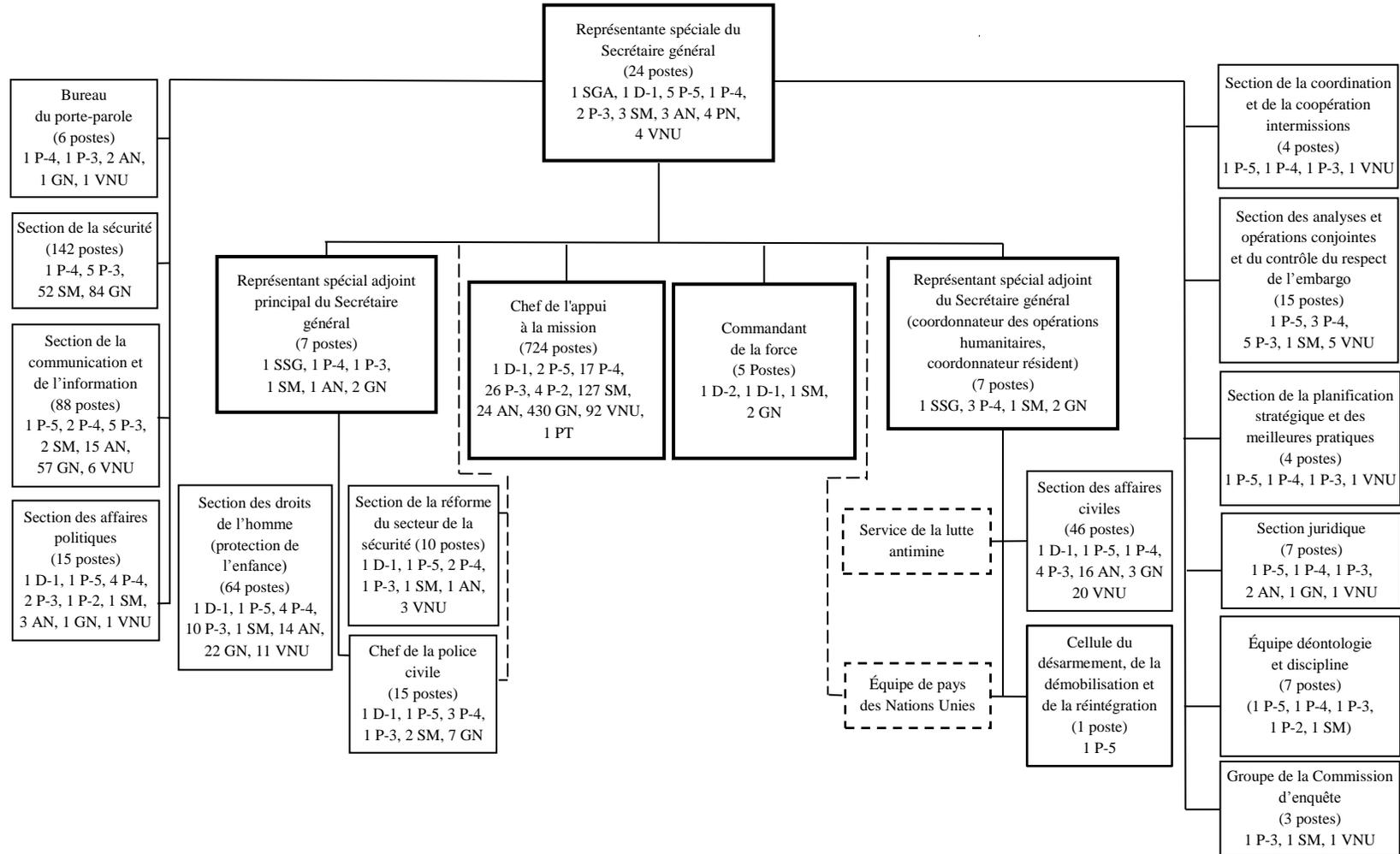
#### Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficacité (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

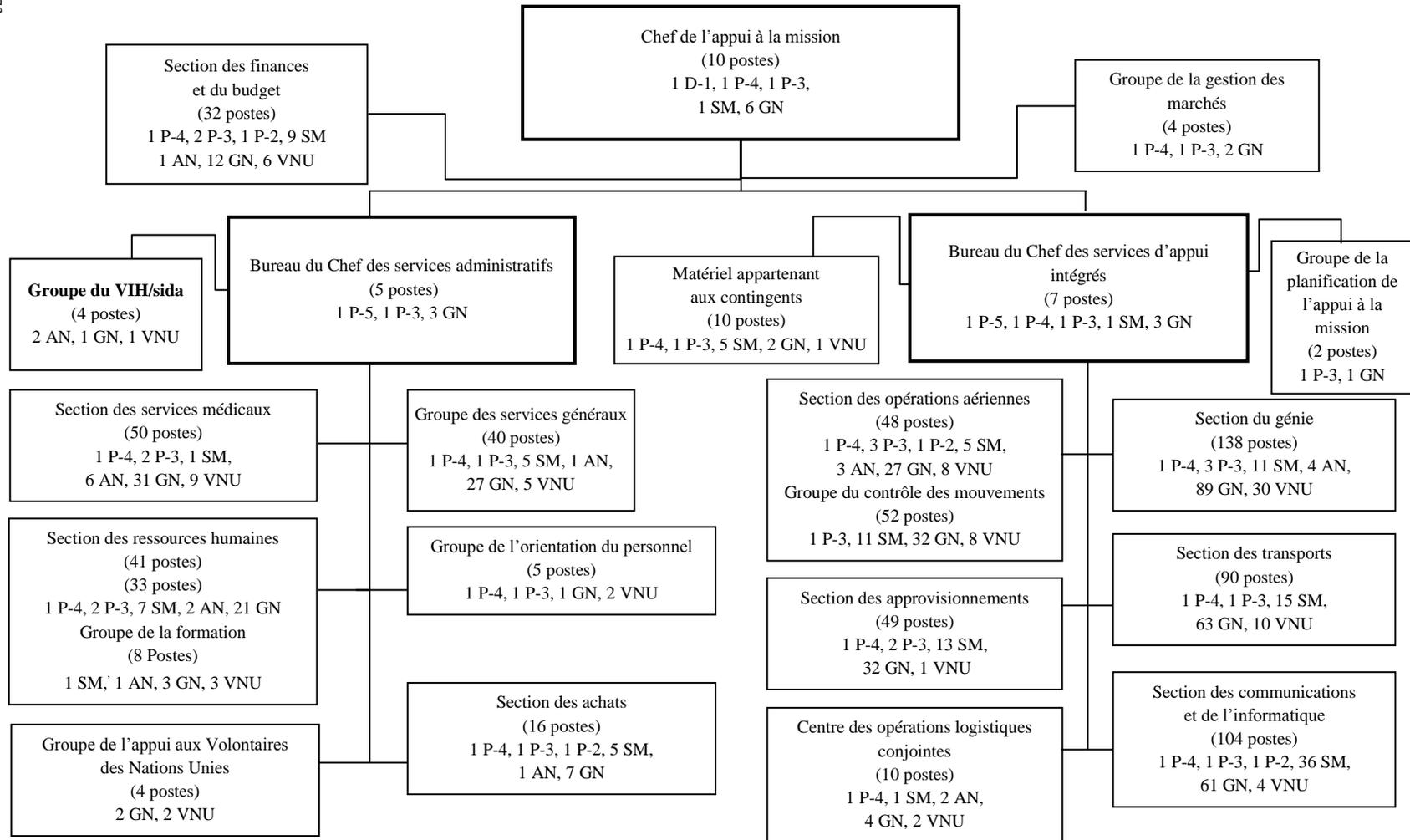
## Annexe II Organigrammes

### A. Vue d'ensemble



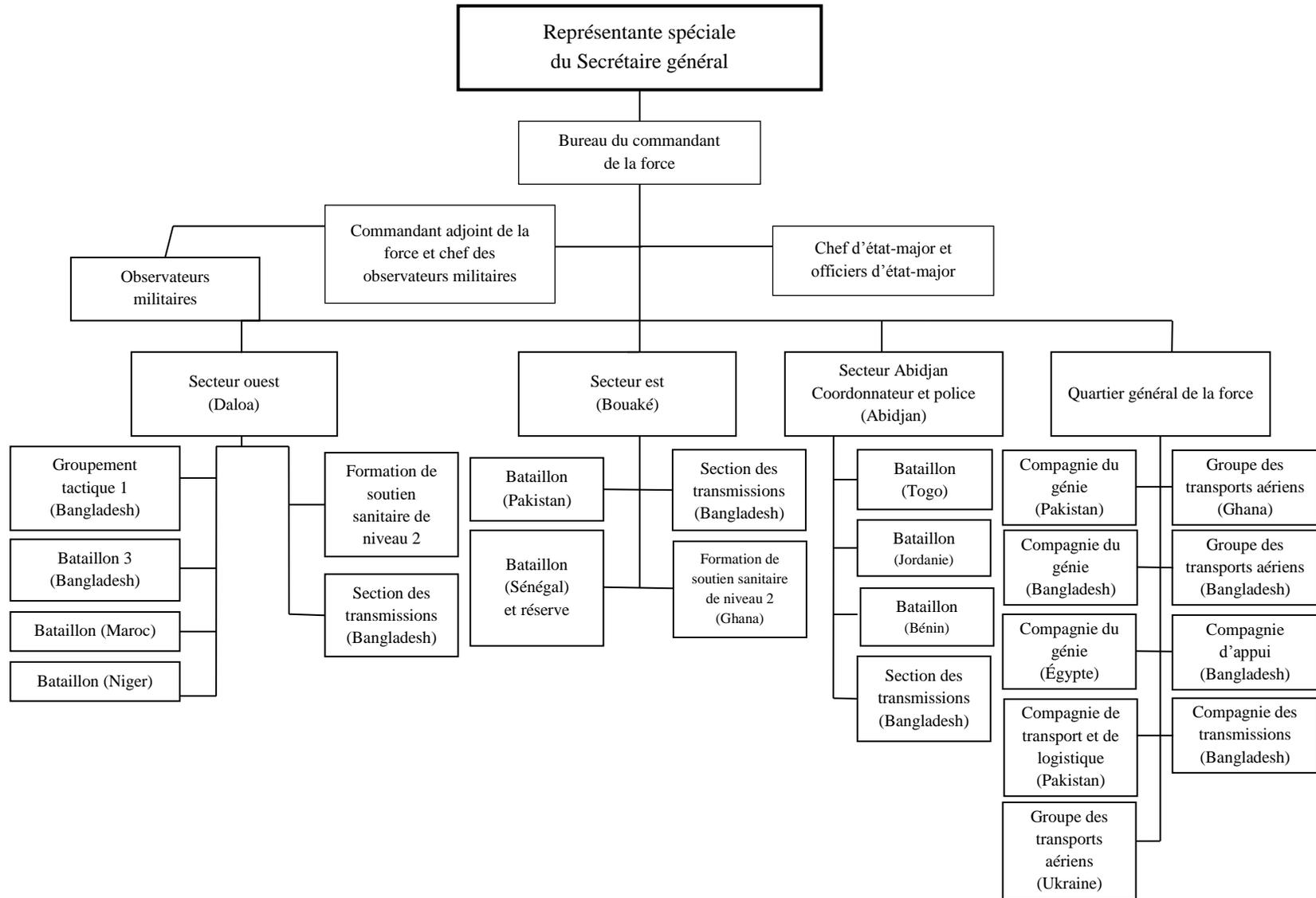
*Abréviations* : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; PN = personnel recruté sur le plan local; PT = personnel temporaire (autre que pour les réunions), SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.

## B. Appui à la mission

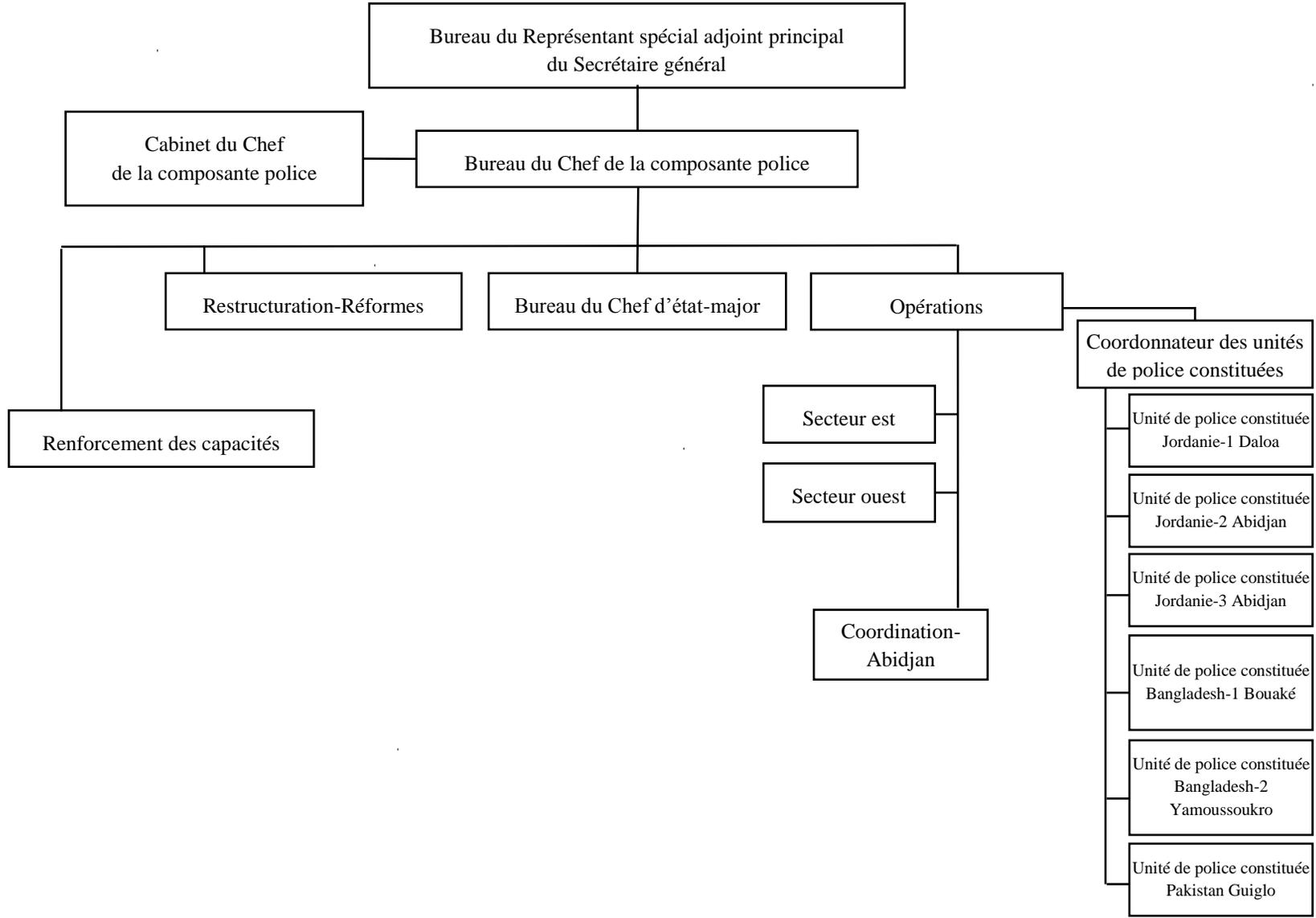


*Abréviations* : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile; VNU : Volontaire des Nations Unies.

## C. Composante militaire



### D. Composante police



## Annexe III

### Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
Gouvernance	Existence de mécanismes assurant l'état de droit, le respect des droits de l'homme et l'équilibre hommes-femmes	Nombre de textes législatifs et réglementaires adoptés en vertu des conventions et normes internationales applicables	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)
	Existence, aux niveaux national et local, de mécanismes de prévention et de gestion des conflits	Nombre de conflits réglés par l'entremise des commissions locales pour la paix	PNUD, FNUAP, HCDH, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ONU-Femmes, Organisation internationale pour les migrations
Réduction de la pauvreté	Augmentation en cours du revenu disponible des groupes de population vulnérables (tout particulièrement les femmes et les jeunes)	Accès des groupes vulnérables au microcrédit, afin de leur donner des possibilités de s'engager dans des activités rémunératrices	Organisation internationale du Travail, FAO, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, PNUD, Fonds d'équipement des Nations Unies, ONU-Femmes, FNUAP
		Accès des groupes vulnérables à l'alimentation (produits dotés de qualités nutritionnelles acceptables)	FAO, Organisation mondiale des agriculteurs, FNUAP, Programme alimentaire mondial (PAM), UNICEF, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
Services sociaux de base	Accès à l'enseignement primaire	Accès équitable des filles et des garçons à un enseignement primaire de meilleure qualité	UNICEF, UNESCO, PAM, HCDH, FNUAP
	Accès aux services de santé	Accès de la population touchée (femmes, enfants et jeunes) aux services de santé maternelle et infantile	FNUAP, Organisation mondiale de la Santé, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, PAM, PNUD

